



## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 22 SEPTEMBRE 2016</b></p>
---

### PROCES-VERBAL

La séance s'est ouverte à 14 h 41 sous la présidence de M. Eric CIOTTI.

**Étaient présents :** Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG (pouvoir à M. ROSSI à partir de 16h15), BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY (pouvoir à Mme PAGANIN à partir de 17h00), LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER (pouvoir à M. VEROLA à partir de 16h30), MOREAU (pouvoir à M. ROSSINI à partir de 17h00), OLIVIER, OUAKNINE (pouvoir à M. AZINHEIRINHA de 15h00 à 16h00), PAGANIN, PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA (pouvoir à M. SEGURA de 15h00 à 17h00), SEGURA, Mmes SERGI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

**Étaient excusés :** MM. GENTE (pouvoir à Mme BORCHIO-FONTIMP), PAUGET (pouvoir à Mme DESCHAINRES), Mme SERVELLA-CIPPOLINI (pouvoir à M. SCIBETTA).

**Était absent :** M. CESARI.

L'an deux mille seize le 22 septembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à Alexandra BORCHIO de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

*Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Avant de commencer l'examen de notre ordre du jour, je veux souhaiter la bienvenue, puisque c'est la première fois qu'il siège à cette tribune, à mon nouveau directeur de cabinet, Jean-Marc GALLAND, qui était auparavant secrétaire général de la préfecture du Morbihan, qui est sous-préfet et qui a rejoint notre collectivité officiellement depuis lundi. Je lui souhaite beaucoup de réussite, j'en ai besoin, dans sa mission.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Mme Mireille KOUBI, qui est depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier la nouvelle responsable de la paierie départementale où elle succède à M. IVALDI. Je veux la remercier et je lui adresse tous mes vœux de réussite dans sa mission. Après plusieurs affectations à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes, elle avait été nommée en tant que directrice adjointe du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne. Elle vient à nouveau de rejoindre notre Département qui, sans aucun doute et de façon fort légitime, devait beaucoup lui manquer dans l'Essonne. Nous sommes heureux de la retrouver dans les Alpes-Maritimes.

Mes chers collègues, nous allons tenir cet après-midi une séance importante par la teneur des délibérations que nous serons amenés à examiner et je l'espère à approuver. Cette séance s'inscrit dans le contexte que connaît notre département à la suite du terrible attentat qui a frappé la ville de Nice en ce jour de fête nationale du 14 juillet 2016. Aucune des actions, aucun des votes, aucune des délibérations que nous serons amenés à examiner ne sera totalement étranger à ce contexte. Les Alpes-Maritimes ont été touchées au cœur. Les Alpes-Maritimes ont été frappées. Les Alpes-Maritimes ont été blessées. A l'image de l'attitude de tous les acteurs de ce département – collectivités locales, institutions publiques, citoyens, associations – notre collectivité démontrera une fois de plus cet après-midi que, face à cette situation, face à cette attaque venue de la barbarie islamiste, les Alpes-Maritimes sont debout. Nous continuerons à défendre ce que nous sommes et ce en quoi nous croyons. Nous continuerons d'exercer normalement nos missions au service de l'intérêt général et de nos populations. Nous continuerons tout simplement à investir, à développer notre département, ses villes, ses villages, ses territoires, et à servir ses habitants. Je crois que la meilleure réponse que nous pouvons apporter à ceux qui nous ont déclaré cette guerre avec cette idéologie de haine qu'incarne l'islamisme, réside dans notre capacité et notre volonté de tout faire pour continuer de construire sereinement l'avenir de notre département pour nos enfants.

Nous examinerons des délibérations importantes. Nous apporterons des réponses très précises pour assurer une plus grande sécurité aux abords de nos établissements scolaires. Nous mettrons en place un schéma départemental de protection de l'enfance. Nous examinerons aussi les conditions de vente d'une partie de nos parts dans l'aéroport Nice Côte d'Azur, ainsi que les conditions d'affectation du produit de cette vente au travers de deux axes

principaux : le désendettement, et un plan de relance très ambitieux pour l'économie départementale.

Ce plan de relance sera aussi une réponse à la tragédie humaine que nous avons vécue, mais également à cette menace économique. Les Alpes-Maritimes ont aussi été frappées en pleine saison touristique. Nous savons que le tourisme est le moteur principal de notre économie, avec 11 millions de visiteurs par an, 70 000 emplois directs et presque autant d'emplois indirects, 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires direct et presque autant de chiffre d'affaires induit. Toucher à l'économie touristique, c'est donc aussi toucher au cœur les Alpes-Maritimes. Ces conséquences économiques ne sont en rien comparables aux conséquences humaines, mais notre responsabilité est néanmoins de faire en sorte qu'elles soient les plus atténuées possibles.

Nous avons beaucoup évoqué les conséquences économiques de cet attentat, mais je voudrais aussi souligner un élément qui montre la résilience de notre département et la force de ses acteurs économiques. Le directeur départemental des finances publiques m'a communiqué tout à l'heure le chiffre des recettes de TVA pour notre Département. Ces recettes s'élèvent à 158 M€ pour le mois d'août 2016 et elles étaient de 158 M€ en août 2015. Cela montre que nous ne nous sommes pas effondrés, que l'économie azurée ne s'est pas effondrée. Je mettais en garde certains qui, dans des syndicats ou des groupes professionnels qui n'ont qu'une vision partielle de notre économie, citaient à la volée des chiffres allègrement repris par des médias en mal de sensation, faisant état d'une chute de 20 ou 30 %. Aujourd'hui, malgré ce que nous avons subi, l'économie azurée reste debout. C'est extrêmement important, et j'y vois une conséquence des actions que nous avons ensemble adoptées dans les heures qui ont suivi ce drame. Je pense notamment au plan de promotion de notre territoire qui a été lancé par le CRT sous la présidence de David LISNARD que je remercie. Nous avons soutenu ce plan, et nous l'exprimerons encore tout à l'heure au travers d'une délibération.

Mes chers collègues, dans quelques instants, le premier Vice-président M. GINESY vous présentera une délibération visant à vendre 4 % des 5 % que nous détenons dans la société aéroportuaire de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Je rappellerai brièvement l'historique qui nous conduit à délibérer cet après-midi. L'Etat, qui détient 60 % des parts dans la SACA, a décidé de vendre l'intégralité de ses actions et a donc initié un processus de privatisation décidé par la loi.

Nous n'avons pas été favorables à ce processus, et en tant que parlementaire, j'ai voté à l'Assemblée nationale contre la loi MACRON qui intégrait ce processus de privatisation. La décision ayant été prise, malgré le combat conduit contre cette privatisation, la question de savoir si nous allions ou non y participer s'est posée. Nous sommes entrés dans une négociation qui a été conduite par Emmanuel MACRON alors qu'il était encore dans ce Gouvernement, avant de voguer ou plutôt de marcher vers d'autres aventures. Nous avons bien négocié, et nous avons levé quelques inquiétudes. Nous avons obtenu des garanties dans le cahier des charges de la privatisation. Ce cahier des charges prévoit en effet qu'un pacte d'actionnaires publics permette de conserver un poids décisif en garantissant notamment une

minorité de blocage dans les décisions stratégiques comme la localisation du siège ou les prises de participation excédant 10 %. Sur ce dernier point, il s'agissait d'éviter qu'un acheteur ne revende immédiatement ses parts à un autre que nous n'aurions pas souhaité et qui aurait ainsi pu se dissimuler derrière un premier acquéreur. Nous avons donc été associés au processus de privatisation.

Nous avons également demandé des garanties quant à la présence de notre collectivité au conseil de surveillance. Nous les avons obtenues puisqu'il nous a été précisé que, quel que soit le nombre d'actions que nous conserverions, le Département garderait son siège au conseil de surveillance, ce qui était important. Nous avons aussi échangé avec les autres collectivités et établissements publics membres et actionnaires de la société aéroportuaire : la Métropole Nice Côte d'Azur (5 %), la Région Provence Alpes Côte d'Azur (5 %), la Chambre de commerce et d'industrie (25 %). La Région, la Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie ayant fait part de leur choix de ne pas vendre leur participation, cela garantit un pôle public de 25 %, c'est-à-dire très au-delà de la minorité de blocage.

Nous nous sommes réunis, au niveau de la majorité départementale, pour adopter une position face à cette situation. Compte tenu des garanties obtenues, compte tenu de la situation globale, compte tenu de la qualité du repreneur choisi par l'État – le groupement Atlantia, qui associe la société autoroutière aéroportuaire italienne Atlantia, et le fonds d'investissement d'EDF, ce qui donne un actionnariat de qualité, solide –, compte tenu de notre assurance de conserver un siège au conseil de surveillance, et compte tenu de la faiblesse de notre actionnariat et des moyens qu'il nous conférerait par le passé sur les décisions stratégiques, nous avons considéré que nous pouvions profiter de cette opportunité de nous associer à la vente qui avait été engagée par l'État.

C'est dans cet esprit mes chers collègues que nous vous proposerons dans quelques instants de vendre 4 % sur les 5 % que nous détenons dans la société aéroportuaire. Le produit de cette vente rapportera un peu plus de 81 M€ au Département des Alpes-Maritimes. Je veux souligner que la privatisation s'est faite à un niveau très élevé, c'est-à-dire pratiquement le double de ce qui était prévu puisque, lors de nos réflexions de début d'année, c'est-à-dire au moment du lancement de ce processus, le point était valorisé à 10 M€. Il a fini à 20 M€. Je crois que pour le Département, c'est une opportunité à saisir sur un plan financier, d'autant que nous avons obtenu les garanties que nous souhaitions grâce aux négociations.

C'est donc cette vente que je vous proposerai dans quelques instants. Mais surtout, nous ne sommes pas là que pour une seule opération financière. Nous voulons que le produit de cette vente soit porteur d'avenir pour le département. L'affectation du produit de cette vente sera ainsi orientée dans deux directions très précises.

La première est le désendettement. Je ne vous ai jamais caché que le niveau d'endettement de notre collectivité était notre seul point de faiblesse, dans un cadre budgétaire qui, grâce à vous, mes chers collègues de la majorité, est aujourd'hui parfaitement positif, avec une stabilisation considérable de nos dépenses de fonctionnement depuis 2009 et avec environ 120 M€ de dépenses de fonctionnement en moins chaque année, grâce aux décisions

que nous avons prises. Je pense naturellement tout d'abord à la diminution du nombre de nos agents, je pense à la lutte contre la fraude sociale que nous avons engagée, je pense à la réduction de nos dépenses de fonctionnement quotidiennes (division par deux des dépenses de communication, division par trois des dépenses de protocole). Nous nous sommes donc serrés la ceinture, comme le ferait chaque ménage dans une situation difficile. Alors que les dépenses de fonctionnement étaient poussées à la hausse par l'augmentation des dépenses sociales (le RSA, l'APA), nous sommes passés grâce à nos efforts de 940 M€ de dépenses de fonctionnement en 2009 à 932 M€ en 2015. Nous avons donc préservé notre collectivité des menaces les plus lourdes.

Parallèlement, nous avons veillé à ne pas augmenter la fiscalité. C'était un choix politique que nous assumons. Ce choix de la majorité avait été exprimé en 2011 et confirmé en 2015, avec un large soutien des habitants de ce département. Nous nous y tiendrons quoi qu'il arrive jusqu'à la fin de cette mandature. C'est un engagement politique que nous avons pris avant les élections et que nous tenons depuis. C'est là la crédibilité de la parole publique.

Le troisième point est la stabilisation de l'investissement dans un contexte difficile compte tenu du désengagement de l'Etat chaque année. L'exercice 2016 le démontre encore. Si nous faisons la différence entre ce que nous percevons et ce que nous versons pour les allocations individuelles de solidarité, nous relevons un écart de l'ordre de 167 M€ aujourd'hui. Si nous ajoutons la baisse de la dotation globale de fonctionnement, qui est de 62 M€, et les prélèvements sur le fonds de péréquation des droits de mutation de 38 M€, il apparaît que la contrainte financière que nous impose l'Etat s'élève à 257 M€ en 2016, chiffre qui passera à 300 M€ en 2017 avec la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. J'espère que le futur Gouvernement mettra un terme à cette baisse. Grâce à François BAROIN, les communes ont obtenu une division par deux de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Malheureusement, les départements ne l'ont quant à eux toujours pas obtenue.

Nous avons donc ces contraintes externes à la gestion du Département. En 2014, ces contraintes de l'État pesaient 168 M€. En 2017, elles représenteront 300 M€. Un effort annuel supplémentaire de 130 M€ est donc demandé aux Azuréens par l'État. C'est considérable. Si nous n'avions pas fait ces économies, nous serions asphyxiés et nous ne pourrions même plus fonctionner. Nous serions en cessation de paiement. Tous les efforts que nous avons faits ont pratiquement tous été absorbés par la gabegie de l'État socialiste. C'est une réalité. Certains font les poches de ceux qui gèrent bien pour dépenser à des fins électorales, avec les conséquences que nous connaissons pour le pays. Dans ce contexte, nous avons tenu notre objectif de stabiliser l'investissement.

Il restait le volet du désendettement. Nous l'avons amorcé en 2011. Nous l'avons amplifié l'année dernière, avec -11 M€. Nous le poursuivons cette année. En 2010, l'encours de la dette était de quasiment un milliard d'euros en 2016. En 2016, il sera de 846 M€. Nous allons amplifier fortement ce désendettement grâce à la moitié du produit de la privatisation des parts de l'aéroport.

Nous sommes donc dans ce carré magique : pas d'augmentation de la fiscalité, un effort très important sur le fonctionnement, un effort sur l'investissement et le désendettement. C'est notre règle d'or de bonne gestion de la collectivité départementale. La vente des parts de l'aéroport avec ses deux axes sur l'endettement et sur la relance, grâce à un plan de relance qui aura un effet multiplicateur sur l'économie, nous permettra d'atteindre ces objectifs. Ce plan de relance permettra notamment de financer le dispositif de sécurité des collèges que je vous proposerai tout à l'heure, à hauteur de 6 M€. Il permettra, et nous aurons une délibération extrêmement importante à ce sujet, de financer la mise en place de l'établissement public territorial de bassin pour lutter contre le risque inondation. Il permettra aussi d'accélérer et de mettre en place d'importants travaux et chantiers structurants sur tout le département des Alpes-Maritimes, donnant ainsi la possibilité à nos entreprises de travailler et de soutenir l'activité et l'emploi dans un département qui reste très fragile. Ce ne sera ni une cagnotte, ni un bas de laine, mais bien un fonds dynamique au service de notre département et des projets qui sont prêts à être engagés et que nous allons accélérer.

Un mot sur le contenu de ce plan de façon plus détaillée, avec tout d'abord le plan sécurité pour nos collèges. Cela passe en premier lieu par le renforcement de la présence humaine. Par la médiation, nous avons voulu qu'il y ait des adultes aux portes des collèges. Le dispositif de médiation fonctionne bien et nous allons le densifier. 60 collèges seront concernés dans quelques jours. La montée en puissance est en cours et 25 médiateurs sont recrutés par les associations. Ce ne sont pas des agents de sécurité. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons fait confiance aux acteurs éducatifs, avec ce lien entre l'intérieur et l'extérieur de l'établissement, entre les élèves et les adultes, entre les enseignants et les parents, et avec les élèves comme acteurs. Ce dispositif a fait ses preuves, et nous allons donc l'accentuer dans le plan sécurité des collèges.

Nous voulons aussi renforcer le dispositif de sécurité passive : augmentation de la hauteur des clôtures à 2,5 m ; mise en place d'un contrôle d'accès aux établissements avec des portiques et tourniquets d'accès ; développement de la vidéoprotection en multipliant les caméras et le lien entre ces caméras et les centres de supervision urbains ; installation de boutons d'alerte dans chaque établissement. Le montant d'investissement représentera 2 M€ dès 2016 pour le dernier trimestre et 4 M€ pour 2017. C'est un coût important. La liberté a un prix que nous assumons et qui consiste parfois à accepter certaines contraintes supplémentaires.

Je vous proposerai en fin de séance un fonds sollicitant une aide de l'État. Je le dis très clairement, et j'avais saisi le ministre de l'Intérieur à ce sujet : la sécurité est la mission première de l'État. S'il n'y avait qu'une mission de l'État, ce serait celle d'assurer la sécurité des citoyens. C'est l'État qui dispose du monopole de la violence légitime, selon l'expression de Max Weber. La loi de la République domine la loi du plus fort. C'est cet esprit que nous devons toujours préserver et avoir en ligne de mire. L'État ne peut pas se désengager sur cette mission première. Il faut que l'État régalien soit réarmé budgétairement, humainement, mais aussi sur un plan moral, même si c'est peut-être un autre débat, au travers des missions de l'Éducation nationale qui visent à mieux faire connaître aux jeunes Français ou à ceux qui le

sont devenus récemment l'histoire de notre République, qui facilitent cette assimilation et la transmission des valeurs, du roman national, de l'amour du drapeau. C'est tout cela qui est en cause, et c'est tout cela que l'État fait très mal aujourd'hui. En tout cas, nous solliciterons l'intervention de l'État. Même si nous sommes prêts, et nous allons le démontrer, à prendre nos responsabilités, l'État doit en premier prendre les siennes.

Nous soutiendrons également les associations de victimes au cours de cette séance. Nous avons délibéré quelques jours après le 14 juillet en proposant une aide à l'Association française des victimes du terrorisme. D'autres associations interviennent. Une association vient de se créer impliquant uniquement les victimes niçoises de l'attentat. Elle s'appelle « Promenade des Anges ». Je vous proposerai de la soutenir tout à l'heure. Elle a été constituée par des parents et des proches de victimes que j'ai eu l'occasion de rencontrer pour certains d'entre eux. Nous soutiendrons également l'association Montjoye mandatée par la cellule interministérielle d'accueil et d'aide aux victimes et qui tient les permanences dans le guichet unique de soutien aux victimes.

Il est important que les victimes soient représentées, écoutées, défendues, et qu'elles bénéficient d'une assistance juridique. Là aussi, vous le savez, j'ai demandé dès les premiers jours que la notion de victime ne soit pas prise de façon restrictive et que toutes les personnes qui se trouvaient sur le trajet du camion assassin puissent être indemnisées, y compris celles qui n'ont pas eu de dommage physique mais qui, bien entendu, en ayant échappé à la mort à quelques centimètres près parfois, ont subi un traumatisme psychologique extrêmement violent et doivent être accompagnées et soutenues. Je l'avais écrit au Premier ministre. Pour l'instant, une réponse positive m'a été apportée. Nous serons et devons être vigilants sur ce sujet. C'est pour cela que le rôle des associations que nous voulons soutenir aujourd'hui trouve une acuité toute particulière.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les conséquences de cet attentat concernent aussi l'activité économique. J'ai évoqué le plan du Comité régional du tourisme (CRT). Merci au CRT de s'être mobilisé avec autant d'efficacité et autant de rapidité. Le CRT a engagé un plan d'1 M€ en urgence. Nous en finançons la moitié. Nous voulons le souligner. De même, et c'est une délibération qui le définira, nous participerons à un fonds de soutien mis en place par la ville de Nice, la Métropole, la Région et le Département pour les acteurs économiques directement impactés par cette tragédie, notamment sur la Promenade des Anglais. 152 500 € iront au fonds d'urgence au bénéfice des établissements de la Promenade des Anglais qui ont accueilli des victimes la nuit du 14 juillet, et 347 500 € seront versés au fonds exceptionnel destiné à aider leurs établissements.

Voilà pour ce volet lié à la prise en compte des conséquences directes ou indirectes de l'attentat du 14 juillet qui occupera une partie de ce plan de relance. Nous aurions aimé l'affecter à autre chose, mais ce contexte nous invite et nous commande de tenir compte de la situation économique pour soutenir nos entreprises et nos acteurs face aux défis qu'ils doivent relever, ce qu'ils font avec beaucoup de courage.

Nous affecterons aussi une partie de cette somme dans ce plan de relance à un enjeu majeur pour notre territoire, objet d'un autre drame épouvantable il y a quasiment un an, le 3 octobre 2015, sur les communes de l'ouest du département : Cannes, Mandelieu, Mougins, Le Cannet, Biot, Antibes, etc. : 20 morts lors de cette nuit, là aussi tragique. Nous avons voulu amplifier les efforts pour prévenir et mieux combattre le risque inondation. Le Département a été moteur dans cette action. Nous avons dû quelques fois surmonter, non pas des oppositions mais des réserves, pour faire en sorte que les habitudes où chacun préférerait travailler dans son coin, soient un peu oubliées au profit d'une démarche commune où les forces sont mutualisées et où les moyens humains et financiers sont additionnés dans une stratégie globale.

Nous serons ainsi le premier Département de France à créer, comme la loi GEMAPI nous y autorise, un Établissement public territorial de bassin (EPTB) pour lutter contre les inondations. Nous adopterons, si vous êtes d'accord, dans quelques instants les statuts de cet EPTB. C'est unique, inédit et extrêmement important pour le département des Alpes-Maritimes. Cet EPTB couvrira les 5 300 km de bassins versants qui présentent une menace pour notre département. Il s'agira d'un syndicat mixte à la carte qui associera aussi une partie du Var et des Alpes de Haute-Provence, puisque les fleuves et les cours d'eau n'ont pas de frontière départementale et qu'il faut traiter le problème le plus loin possible. C'est ce que nous faisons, avec ce nouvel outil majeur au service de la protection des populations, dans un département particulièrement exposé. Ce que nous allons adopter est inédit en France, et nous le ferons ensemble.

Il faudra y consacrer des moyens budgétaires conséquents. Nous y consacrons des sommes importantes. Nous avons d'ores et déjà budgété des programmes de 13 M€, conformément à ce qui était prévu, que nous allons quasiment doubler grâce à ce plan de relance. Je vous proposerai que nous consacrons 10 M€ supplémentaires sur la recette de cession des parts de l'aéroport pour lancer notamment un marché global d'entretien de tous les cours d'eau concernés. Cela sera fait immédiatement dès l'année prochaine, en anticipation et en accélération. Nous répondons là vraiment je crois à une attente forte et à une exigence forte de nos populations.

Nous aurons l'occasion, lors de la décision modificative n° 1, d'arrêter au détail près le montant de notre plan de relance. Il permettra notamment de financer le contrat de projets État-Région que nous allons signer. Nous ne l'avons pas fait sous la présidence socialiste de la Région tellement les Alpes-Maritimes étaient ignorées, humiliées et méprisées au profit d'autres départements. Nous avons renégocié un contrat de plan équitable avec Christian ESTROSI qui prend en compte des projets importants au plan universitaire, ferroviaire et routier, c'est une première, dans notre département. Et au-delà de cette annonce, nous participerons à la mise en œuvre de chantiers importants dans des collègues. Je pense notamment à la suppression du dernier collège Pailleron, celui des Campelières à Mougins, dont le chantier sera accéléré. Je pense aussi à des projets routiers à Vallauris et à Grasse. Nous aiderons les communes, avec un abondement de 10 M€ pour l'aide aux communes, ce qui aura un effet multiplicateur. Nous accélérons et amplifions notre aide aux projets de

transports structurants : le bus à haut niveau de service de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, le bus à haut niveau de service de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins, mon cher David, avec beaucoup de projets cannois dont j'ai bien reçu la liste exhaustive, je t'en fais aujourd'hui un accusé de réception officiel. Citons aussi la ligne 2 du tramway de Nice, projet structurant pour notre département. Il y aura beaucoup d'autres projets. Nous aurons l'occasion d'en débattre dans quelques semaines à l'occasion de la décision modification n° 1. Les 40 M€ que nous allons consacrer à ce plan de relance auront un effet multiplicateur extrêmement important sur tous les projets globaux de notre département. Lorsque nous apporterons 10 % de subventions à des communes, cela aura un effet multiplicateur de 1 à 10. Cela signifie que 40 M€ pourront générer entre 250 M€ et 500 M€ d'investissements supplémentaires dans notre département. C'est ce choix que nous allons faire, celui d'augmenter notre niveau d'investissement.

Voilà mes chers collègues l'ossature de cette séance extrêmement importante. Elle verra aussi l'adoption de notre schéma départemental de l'enfance, sujet également ô combien important. L'intérêt supérieur de l'enfant constituera la ligne directrice et conductrice, la ligne de force de ce schéma, avec des axes clairs : le soutien aux familles, l'accompagnement à la parentalité, l'anticipation des risques, l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, la sécurisation du parcours de l'enfant protégé par la justice, et un volet concernant la radicalisation. C'est malheureusement un sujet nouveau dans un schéma départemental de l'enfance, mais aussi un sujet ô combien préoccupant qui nous a mobilisés dans les Alpes-Maritimes de façon prioritaire par rapport à certains autres départements.

Voilà mes chers collègues en introduction de cette séance le cadre que je voulais dresser en partant de ce choix que je vous propose, celui de procéder à la vente des parts que nous possédons dans l'aéroport de Nice. Nous serons amenés également à faire une autre cession qui mettra je l'espère un terme à des années de débats qui ont mobilisé beaucoup de temps de parole dans cet hémicycle depuis vingt ans : il s'agit du CICA, dont la situation a souvent été dénoncée ici et qui a beaucoup coûté. Nous avons trouvé un acquéreur, et nous vous proposerons la vente de cet établissement dans quelques instants.

Nous avons donc un ordre du jour fourni et chargé, au service d'une ambition forte pour ce territoire et ses habitants, dans un contexte difficile qui impose l'unité d'action ainsi que de la détermination et de la volonté pour relever les défis du quotidien et surtout ceux de l'avenir. Je vous remercie.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- M. Le Président, mes chers collègues, il est vrai que nous avons aujourd'hui une session importante. Même s'il ne s'agit pas d'une décision modificative, nous allons prendre des décisions qui devraient orienter les budgets de la fin 2016 et de 2017 de façon positive avec des recettes exceptionnelles espérées à près de 102 millions d'euros. Ajouté à la bonne tenue annoncée des droits de mutation, cela nous permettra sans doute de mieux finir l'année et d'envisager la prévision d'un budget 2017 plus serein.

En marge, permettez-moi de souligner la collaboration du Département et de l'État sur les dossiers importants qui figurent à l'ordre du jour de notre session. Comme vous l'avez dit en préambule, nous sommes dans l'après du terrible attentat de Nice. Le Département a été dès le lendemain très présent pour cette tragédie et pour les victimes. Nous allons participer avec une subvention de 10 000 € à l'association Montjoye, ainsi qu'à la mise en place du guichet unique voulu par l'État et dont le coût total est de 406 000 €. Ce sont des gestes importants qui comptent pour nos concitoyens.

Dans ce contexte de menace terroriste élevée, les écoles et établissements scolaires font l'objet d'une attention et d'une vigilance particulières. Ainsi, pour cette rentrée, plusieurs mesures sont venues compléter le dispositif mis en place depuis décembre 2015 par l'Etat. Le Département va prendre sa part, une belle part, dans le cadre d'un plan de travaux de sécurité dans les collèges, et cela, en concertation avec les équipes de direction et les conseils d'administration. Il va également élargir son règlement départemental pour aider les communes à sécuriser les écoles dans le cadre de l'aide aux communes. Si les enfants doivent pouvoir aller à l'école, au collège, au lycée, en confiance et si les parents doivent être rassurés, nous devons veiller ensemble à ne pas faire des établissements scolaires des lieux au climat lourd et stigmatisant. L'école de la République est et doit rester une chance pour chaque élève, c'est le socle de notre avenir collectif. Je crois que nous allons tous y veiller dans des conditions particulièrement difficiles ici.

Revenons à l'ordre du jour de notre session. De nombreuses décisions préfigurent le budget prochain. Il est tout d'abord envisagé de vendre 4 % des parts du Département dans le capital des aéroports Nice Côte d'Azur. Nous avons beaucoup réfléchi à cette vente. C'est effectivement un choix important, c'est une vraie privatisation. Nous avons comme vous pesé le pour et le contre et suivi les débats. Nous attirons d'ailleurs l'attention de tous nos collègues de l'assemblée sur le contenu très ambitieux de l'acheteur tel qu'il est décrit dans la convention. Il faut bien le lire. Mais comme nous conservons avec notre 1 % un droit de regard autour de la table du conseil de surveillance, cette opération nous semble jouable.

Sur le plan environnemental, j'étais intervenue à propos de l'aéroport de Cannes auprès du ministre M. MACRON et de ses services parce qu'il fallait mentionner dans la convention l'environnement et le respect des populations survolées. Aujourd'hui, ce paragraphe figure effectivement dans la convention qui stipule que la concertation avec les communes et avec les associations de défense des riverains doit se poursuivre. Je milite depuis longtemps localement pour le respect des 100 000 habitants survolés par les avions de l'aéroport, et cette garantie était donc importante pour nous.

En recettes, figure également un montant de 8,5 M€ correspondant à la vente du CICA. Avec les 11,9 M€ pour la Garoupe, si nous y parvenons, cela donne presque 102 M€. De ces recettes, 40 M€ devraient être consacrés au désendettement de notre collectivité. Avec un stock actuel de 891 M€, l'endettement sera ainsi réduit de plus de 4 %. Nous serons encore à un haut niveau, mais cela devient plus supportable. C'est de toute façon

une nécessité de le faire. Il fallait le faire, et il est appréciable d'avoir ces recettes supplémentaires.

Vous avez prévu 6 M€ de travaux pour la sécurisation des collèges. Nous partageons totalement votre détermination pour ces travaux. En revanche, permettez-moi une remarque. J'avais prévu de vous inviter à solliciter la participation du fonds interministériel de prévention de la délinquance qui abonde justement de 50 M€ pour accompagner les collectivités territoriales. Je vois que cela est prévu dans la motion posée sur table. Je ne sais pas pourquoi une motion serait nécessaire puisque ce sont des fonds prévus pour cela. L'État a prévu 50 M€ dans ce fonds et 150 M€ sur un autre. Je pense qu'il faut bien entendu le faire, mais je ne sais pas pourquoi une motion serait nécessaire pour cela. L'important reste quoi qu'il en soit de le faire.

J'en arrive au schéma de l'enfance qui est également une coopération entre l'État, la CAF et le Département. Ce schéma de l'enfance, prévu pour 2016-2020, dresse dans son préambule un tableau social de notre département quelque peu inquiétant. Nous l'avons déjà vu, les chiffres ont été donnés, ils ont été vérifiés. Par exemple, les Alpes-Maritimes se placent au deuxième rang des départements les plus inégalitaires de la Région, avec également un taux de pauvreté de 12,5 %. Ce sont des chiffres qui nous parlent. De même, le taux d'enfants vivant dans un foyer à bas revenus est de 31 %. En matière de cohésion et d'animation sociale en direction des familles et des jeunes : 13,8 % de la population des Alpes-Maritimes est couverte contre 46 % au plan national.

Comme vous l'avez dit, un important travail est donc à réaliser. Cependant, nous avons vu que cela serait à budget constant. Est-ce raisonnable ? Les moyens sont-ils à la hauteur de notre ambition ? Vous annoncez en effet vouloir porter les actions du Département en faveur de l'enfance et de la famille au niveau d'excellence le plus élevé. Nous partageons cette ambition, mais peut-être faut-il alors revoir le budget prévu. Par exemple, l'aide aux jeunes en difficulté a été divisée par deux en 5 ans, puisque nous sommes passés de 1,9 M€ à 1 M€. Les effets de la prévention ne se voient pas sur le moment mais ils sont bien visibles au bout de quelques années, et l'abandon de la prévention produit également des effets au bout de quelques années. Ils peuvent être dévastateurs, et nous le voyons.

M. Le Président, nous sommes très attachés, comme vous, à la lutte contre la délinquance et la radicalisation. Il nous semble que la prévention, c'est-à-dire le travail en amont, dans ces cas-là, joue un rôle très important. Nous vous proposons de redévelopper des dispositifs associatifs pertinents et efficaces qui jouent dans ces cas là un rôle déterminant.

Comment financer cela, puisqu'il faudrait augmenter les lignes budgétaires ? Nous avons vu que les rentrées des droits de mutation devraient atteindre 370 M€ en 2016, ce qui est un niveau intéressant, atteint notamment grâce à l'augmentation du taux permis par l'État en 2014. C'est bon signe. Nous aurons peut-être dans les années à venir des moyens pour aller encore plus avant dans cette réduction des inégalités et dans la prévention enfance famille. Nous souhaitons que vous proposiez à notre assemblée et aux services de travailler et de

lancer une réflexion pour qu'en 2017 et les années suivantes, ces lignes budgétaires consacrées aux jeunes en difficulté soient améliorées et abondées.

L'autre point important de la session est la création du SMIAGE. Évoquée à la suite des inondations catastrophiques du 3 octobre dernier, nous avons déjà eu l'occasion d'adhérer à son principe dans les réunions précédentes. Aujourd'hui, il nous est proposé de le mettre en œuvre. Nous voterons ce rapport car son orientation générale est très correcte et très intéressante, et sa mise en œuvre sera très utile. Nous espérons que tout ira bien dans cette mise en œuvre. Sur ce sujet, nous constatons à nouveau que la collaboration entre le Département et les services décentralisés de l'État se met en œuvre de façon positive. Jean-Raymond VINCIGUERRA reviendra en détail sur le SMIAGE dans son intervention.

Pour conclure, je réitère notre souhait que les lignes budgétaires du schéma de l'enfance dédiées au soutien des jeunes et des familles précaires soient augmentées dans les budgets prochains et pour toute la durée du schéma parce que la prévention reste une priorité. Par ailleurs, comme nous sommes positifs, nous nous réjouissons que sur les projets de première importance, comme nous l'avons vu ici, notre assemblée et les services de l'Etat coopèrent dans l'intérêt des populations.

**M. Le Président.**- Merci Mme GOURDON pour le satisfecit que vous nous apportez. Nous y sommes sensibles. Ce que nous faisons ici, nous pourrions le faire pour le pays, et il faut donc suivre cet exemple.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. Le Président, chers collègues, je ne vais pas reprendre la liste des dossiers que nous allons examiner pour vous donner notre position sur chacun avant même que les rapporteurs les aient présentés et que nous les ayons discutés. Nous nous exprimerons sur chacun, sachant que comme vous l'avez indiqué, tous sont importants, et particulièrement importants pour un certain nombre d'entre eux.

**M. Le Président.**- Merci M. TUJAGUE. Nous allons donc procéder à l'examen de notre ordre du jour. Je passe la parole à M. GINESY pour le premier rapport relatif à la cession des parts de l'aéroport Nice Côte d'Azur.

1. **CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DANS LA SOCIETE AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT DES PARTS DE L'ETAT**

**M. GINESY.**- M. Le Président, mes chers collègues, je pense que sur ce premier rapport, il n'est pas besoin d'ajouter grand-chose à tout ce que vous avez dit M. Le Président sur cette vente particulièrement importante pour le Département des Alpes-Maritimes. Elle consiste à ce que le Département cède 4 % des actions qu'il détient dans la société Aéroports de la Côte d'Azur sur les 5 % qu'il détient au total.

C'est un dossier sur lequel je vous ai vu analyser le pour et le contre. Tout comme vous, je n'ai pas voté la loi MACRON, et j'étais opposé à la cession par l'État des participations qu'il possédait dans les aéroports. Néanmoins, fallait-il pour autant ne pas s'intéresser à cette cession ? Vous l'avez fait avec beaucoup de finesse et d'analyse. La présentation faite par vos soins en réunion de la majorité nous permet de vous suivre de manière forte sans état d'âme. Les intérêts du droit de veto pour le pool des acteurs publics sont en effet préservés. La cession par le Département de ses actions ne change rien en cela. Nous avons sur ce point la conscience tranquille. Les acteurs publics pourront continuer d'exister, d'être présents et de s'opposer.

Parallèlement, un siège a été obtenu par vos soins pour défendre les intérêts du Département qui restera donc présent au sein du conseil d'administration avec un siège sur les dix. C'est un beau résultat, et il me semble que le consensus qui se dégage de cette vente permet également de suivre vos propositions pour un désendettement et pour un plan de relance auquel nous adhérons bien volontiers en vous remerciant de cette proposition.

Je soumetts donc à l'approbation de nos collègues le contrat de vente, l'approbation des statuts modifiés de ladite société qui en découlent, et le pacte d'actionnaires organisant les relations entre les parties impliquées. M. Le Président et mes chers collègues, voilà rapidement présenté le premier rapport.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. Le Président, mes chers collègues, ce projet de cession des parts que nous détenons dans la société Aéroports de la Côte d'Azur relève directement des conditions de gestion de cette société. Ces conditions de gestion, nous pouvons les apprécier selon plusieurs facettes, toutes aussi importantes les unes que les autres.

En ce qui vous concerne, chers collègues de la majorité, vous vous en tenez, ce qui n'est pas rien, à l'aubaine financière que représente la vente de 80 % des actions détenues par le Département dans le capital de cette société. Une somme, il est vrai tout à fait exceptionnelle, de 81 M€ qui se trouve être quasiment du même niveau que le montant de la réduction des dotations de l'État et des charges nouvelles imposées annuellement, en tout cas en 2016, à notre collectivité. Cette somme, vous l'avez dit, permettra de compenser cette année ces diminutions de moyens financiers. Elle sera affectée à l'endettement pour une part et à un programme exceptionnel d'investissement pour une autre part. C'est tout à fait appréciable.

Cependant, nous ne pouvons pas ne pas faire un parallèle entre cette recette exceptionnelle, qui ne se renouvellera pas, en tout cas pas de cette façon, et la baisse continue des dotations de l'État à notre collectivité contre laquelle nous nous sommes toujours élevés. Ni le pouvoir actuel, ni les divers candidats de votre famille politique à l'élection présidentielle ne prévoient de remettre cela en cause. Peut-être avez-vous évoqué une ouverture de ce côté.

De plus, si l'opération que vous nous proposez peut être réalisée, c'est en raison des changements intervenus depuis 2005 dans la gestion des grands aéroports régionaux dont fait partie celui de Nice. Cela nous conduit aussi à apprécier cette opération au regard de ces changements et de leurs conséquences. Le premier changement est intervenu en avril 2005. Votre majorité était au pouvoir. La décision du Gouvernement de l'époque a été de transférer la gestion de ces aéroports à des sociétés ayant pour actionnaires les chambres de commerce (qui en avaient auparavant la responsabilité), l'État et les collectivités volontaires. Cette possibilité a été concrétisée par la majorité départementale en 2008 mais nous ne l'avions pas approuvée, persuadés, comme nous vous l'avions dit, qu'il s'agissait d'un premier pas vers la privatisation des sociétés de gestion des grands aéroports. Nous ne nous étions pas trompés.

Après une première ouverture réalisée en ce sens par la majorité de droite alors au pouvoir – c'était en 2011, ce qui signifie qu'une première ouverture avait été réalisée par votre majorité –, c'est bien le Gouvernement socialiste, converti depuis au libéralisme et cherchant par ailleurs à renflouer les caisses du pays pillées par les cadeaux consentis aux grandes entreprises, qui est allé encore plus loin. Il a confirmé et concrétisé ce que vous aviez proposé en 2011, et il vient, au titre de la loi MACRON, que vous n'avez pas votée certainement, de décider cette privatisation dans les conditions que nous savons. Que vous l'ayez approuvée ou non, vous emboîtez aujourd'hui le pas de M. MACRON en nous proposant de saisir cette opportunité de vendre une partie des actions que nous détenons dans cette société.

A l'inverse, comme les 97 % de participants au référendum organisé par M. ESTROSI, alors Maire de Nice, qui se sont prononcés contre la privatisation de l'aéroport de Nice, nous sommes convaincus que la privatisation de la gestion de l'aéroport est un très mauvais choix pour les Alpes-Maritimes et pour notre pays. Il s'agit, je pense que vous en êtes tous convaincus, d'un outil essentiel pour l'aménagement du territoire et pour le développement économique de notre département et de notre pays, tout autant qu'un moyen de préserver la souveraineté de la France mise à mal par les politiques libérales de l'Union européenne. Vous parliez tout à l'heure de bâtir l'avenir des Alpes-Maritimes, ce serait aussi un outil essentiel pour continuer de bâtir l'avenir de ce département.

Livrer la gestion de cette infrastructure majeure, dont la santé financière est très bonne et dont le développement a été, pour l'essentiel, assuré par des fonds publics, aux appétits financiers de fonds privés, va totalement à l'encontre de l'intérêt général. C'est enlever à l'État, et aux collectivités publiques éventuellement, la possibilité d'avoir la main sur le développement de nos territoires. Vous nous avez présenté un certain nombre d'assurances quant à la possibilité du Département et des autres collectivités de peser sur les choix, mais nous pensons que ce serait faire preuve d'une naïveté coupable que de penser que le pacte d'actionnaires et que le projet stratégique, présentés tous les deux de façon idyllique, et le terme n'est pas trop fort, par le consortium qui a racheté la gestion de l'aéroport, pourraient nous préserver des conséquences négatives qui accompagnent tous les désengagements de l'État.

C'est l'actualité. Nous en avons la démonstration avec la privatisation des autoroutes aujourd'hui sur la sellette avec le véritable racket imposé aux usagers. La privatisation se traduit par la mise en cause des emplois et des conditions de travail, par la perte de revenus importants pour l'État qui a vendu les autoroutes à des sociétés privées, et à l'inverse par des gains exceptionnels pour les actionnaires des sociétés gestionnaires qui, selon l'Autorité de la concurrence, ont bénéficié de 14,6 milliards d'euros de dividendes entre 2006 et 2013. C'est ce choix de la privatisation auquel nous sommes opposés, qui vous offre la possibilité de vendre une partie des actions du Département. En cohérence avec notre opposition à la privatisation, nous voterons contre ce rapport.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Il est raisonnable, nous l'avons dit, de vendre ces parts étant donné le peu de pouvoir que donne au Département la détention de parts au-delà de 1 % desdites parts – je sais, il s'agit d'un raisonnement libéral, mais je l'assume – sachant que la négociation a permis de conserver un siège au tour de table du conseil de surveillance. Je salue au passage un beau résultat de négociation.

Cette privatisation que tout le monde vient de dénoncer, liée pour le droit français à la loi MACRON, dépend en réalité d'un choix de la Commission européenne. Ces privatisations sont fortement conseillées, voire imposées, par la Commission européenne, en France comme ailleurs. Je ne dis pas cela pour en rajouter à la vindicte antieuropéenne à laquelle je ne souscris pas. C'est juste pour mettre en lumière la véritable origine de cette orientation liée à l'ultralibéralisme de la Commission. Au moins, les cibles sont claires, en tous cas me semble-t-il. Jusqu'à maintenant, elles ne l'étaient pas.

Vous proposez que l'emploi de cette recette soit dirigé vers le désendettement. Nous connaissons les orientations du plan de relance que vous proposez, avec entre autres, les équipements de sécurité dans les collèges et l'aide aux entreprises de tourisme. Nous sommes d'accord, il n'y a pas de problème là-dessus. Globalement, il est inutile de faire durer le suspense, nous allons voter cette délibération.

Dans ce même ordre d'idées, nous avons pu constater l'embellie concomitante des recettes de droits de mutation. Nous proposons, comme Marie-Louise GOURDON l'a déjà dit, que cette embellie des droits de mutation soit orientée vers un renforcement du financement des dépenses de fonctionnement dans le domaine social. Ainsi le Département, retrouvant un peu d'aisance budgétaire, pourrait répondre mieux aux exigences liées à ses compétences : les rentrées des ventes de parts pour l'équipement, et les rentrées des droits de mutation pour le social.

Enfin, il faut tout de même exprimer une réserve. A la lecture de la convention qui accompagne cette cession de parts, on se rend compte que le futur actionnaire majoritaire de notre aéroport semble bien avoir le projet de transformer cet aéroport de destination en un hub, ce que nous avons toujours refusé, tous autant que nous sommes dans cette salle. D'autre part, cet actionnaire majoritaire se pose en interlocuteur des collectivités publiques pour tout

ce qui touche à l'environnement de l'aéroport. Je parle de l'environnement technique, et non pas de l'écologie, des petits lapins et des fleurs, même si l'écologie ne se réduit pas à cela. Ce nouvel actionnaire majoritaire se pose en interlocuteur des collectivités publiques pour tout ce qui va se faire autour de l'aéroport, et en rapport avec l'aéroport : hôtels, salles de congrès, équipements complémentaires de la gare multimodale. En d'autres termes, il demande les clés d'une opération globale bien plus vaste que la simple gestion d'un aéroport. C'est la réserve que nous voulons faire.

Pour conclure, je voudrais faire part de notre surprise en constatant la passivité des autres détenteurs publics de parts, leur président commun, celui de la Métropole et de la Région ayant publiquement émis le souhait d'acquérir cet équipement, c'est-à-dire l'aéroport, afin qu'il reste public. Nous ne comprenons donc pas que Nice Côte d'Azur et la Région ne nous aient pas proposé de racheter nos parts plutôt que de les laisser aller renforcer les parts de l'acquéreur privé. Je pense que cette question restera longtemps sans réponse.

**M. Le Président.**- Merci M. VINCIGUERRA, d'abord pour l'approbation de cette délibération, ce qui est l'essentiel. Vous nous faites une proposition sur le plan de relance et sur l'affectation des fonds à laquelle je ne peux souscrire. Je l'ai expliqué précédemment dans mon propos liminaire. Il ne s'agit pas aujourd'hui de piocher dans une cagnotte imaginaire et de la dilapider en même temps. Sur les droits de mutation, nous avons encaissé l'année dernière 349 M€. Dans nos prévisions, nous sommes aujourd'hui sur un rythme quasiment identique. Fin août, nous avons en effet engrangé 7 M€ de droits de mutation de plus que fin août 2015, ce qui nous amenait à une moyenne de 29,6 M€. Les quatre derniers mois de l'année 2015 avaient cependant été très dynamiques. Nous serions donc sur quelque chose d'équivalent à cette moyenne annuelle, et déjà au mois de septembre 2016, nous avons à ce jour 2 M€ de droits de mutation de moins qu'en 2015. Je suis donc très prudent sur ce sujet. Nous sommes déjà au neuvième mois de l'année, et il ne faut pas compter sur une marge considérable par rapport aux droits de mutation. Si nous avons 5 à 10 M€ de droits de mutation supplémentaires, ce sera très bien. Cela signifiera que nous aurons à peine 2 à 3 % de droits de mutation en plus. Il n'y a donc pas, malheureusement, d'explosion ou de croissance très forte des droits de mutation.

Parallèlement, ce qui doit nous exonérer de tout relâchement, ce sont les décisions de l'État qui, comme M. TUJAGUE l'a d'ailleurs rappelé assez pertinemment, nous imposent une pression toujours très forte : 81 M€ avec la vente des parts dans l'aéroport, face à moins 88 M€ sur la dotation globale de fonctionnement. C'est un contexte nouveau. Je peux vous faire passer un tableau établi par les services sur la contrainte financière de l'Etat. Je vous redonne les chiffres que j'ai annoncés précédemment dans mon propos. Nous serons à 297 M€ en 2017, avec un écart de 161 M€ entre les allocations que nous versons et les compensations retenues par l'État. Sur le RSA uniquement, il s'agit déjà de 50 M€ d'écart. Sur l'APA, l'écart s'élève à pratiquement 100 M€. Sur la péréquation des droits de mutation, il s'agit de 42 M€. Rappelons en effet que, lorsque les droits de mutations augmentent sur l'année N, une forme de sanction nous est appliquée sur l'année N+1 pour avoir trop encaissé l'année précédente. Le gain que vous constatez aujourd'hui est donc très largement absorbé

par la péréquation basée sur l'écart entre l'année N-1 et l'année N-2. Comme nous avons eu en 2015 une augmentation importante par rapport à 2014, nous connaissons en 2016 une sanction qui va s'accroître en 2017. Sur ces trois points – péréquation, allocations individuelles de solidarité et dotation globale de fonctionnement – ce sont pratiquement 300 M€ qui vont nous manquer. Vous pouvez dire que cette situation est ancienne, mais elle était à peine à 170 M€ en 2014. Ce sont donc 130 M€ de contrainte en trois exercices budgétaires. La marche est donc très haute et le choc très fort. Nous ne pouvons donc rien lâcher sur ce qui relève du fonctionnement courant, et nous poursuivrons nos efforts.

De plus, Mme GOURDON, j'ai la faiblesse de croire que le meilleur soutien que nous pouvons apporter aux jeunes en difficulté, c'est l'emploi, c'est-à-dire recréer des emplois dans notre pays. Je vous propose pour cela de soutenir les candidats efficaces qui, comme l'a souligné tout à l'heure M. TUJAGUE, proposent d'abord la stabilisation de la baisse des dotations. Je peux vous indiquer, mais je ne veux pas faire de politique à cette tribune, un candidat qui répondra parfaitement à votre cahier des charges et qui est de nature à apporter de vraies réponses aux difficultés des jeunes en donnant une nouvelle espérance à notre pays. Faites-moi confiance. Vous approuvez ma politique de façon globale, je vois que vous en avez envie, donc faites-moi confiance pour le reste aussi.

*Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et de M. TUJAGUE).*

## **2. ATTENTAT DU 14 JUILLET 2016 A NICE - PROMOTION DU TERRITOIRE ET SOUTIEN AUX ACTEURS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES**

**M. GINESY.**- Il n'est nullement besoin de rappeler l'émotion du 14 juillet. Le fait, M. le Président, vous soyez allé sur le terrain ce jour-là et jusque très tard dans la nuit, vous avait amené à nous proposer très rapidement des décisions et des interventions immédiates que nous avons acceptées sans réserve : la mobilisation des services sociaux, celle des psychologues, ou encore l'ouverture de la Maison départementale des seniors à Nice pour l'accueil des victimes.

Aujourd'hui, vous nous proposez deux mesures complémentaires. La première concerne le secteur touristique et le CRT avec David LISNARD qui investit 1 M€ sur le plan de relance. Je vous propose de compléter cette enveloppe, pour qu'il puisse satisfaire à cette démarche, d'un montant de 350 000 €. Je vous propose également d'abonder à hauteur de 152 500 € le fonds d'urgence au bénéfice des établissements de la Promenade des Anglais situés entre la Fondation Lenval et l'avenue Gustave V, en complément du financement de la ville de Nice et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Ce fonds allouera une somme forfaitaire de 500 € par salarié sur les 42 établissements listés en annexe. La convention figurant en annexe du rapport sur le fonds d'urgence, et qui fait référence à une délibération de la Métropole du 9 septembre, est reportée à une date ultérieure.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. LISNARD.

**M. LISNARD.**- Je souhaite tout d'abord apporter une précision. Par usage, et conformément aux statuts du CRT, nous utilisons dans les documents le vocable de CRT French Riviera Côte d'Azur. En revanche, la pertinence du CRT est de coller à la réalité de la marque, et une marque ne peut avoir qu'un seul nom. Entre Côte d'Azur et French Riviera, certains pays pratiquent plus le vocable French Riviera, d'autres celui de Côte d'Azur. Nous avons choisi il y a deux ans d'utiliser le nom de Côte d'Azur. La promotion de la destination colle à la réalité de la marque que nous défendons, celle de la Côte d'Azur.

Je voudrais aussi souligner combien il a été extrêmement important, dans les circonstances qui ont suivi la tragédie de Nice, d'avoir un Président du Département ayant annoncé d'emblée : « *concevons un plan qui soit adapté aux circonstances et qui permette de soutenir cette filière première pourvoyeuse d'emploi, et nous trouverons les financements qui conviendront.* » Je voulais saluer cette décision d'Eric CIOTTI qui nous a permis d'agir pour faire en sorte que la destination Côte d'Azur ne soit pas aspirée dans le négatif et puisse limiter les dégâts et rebondir, comme cela s'amorce à partir du mois de novembre pour lequel nous avons des anticipations positives par rapport à l'année précédente, en termes de réservations hôtelières et de prix moyens.

**M. Le Président.**- Merci pour vos propos et surtout pour votre action qui a été réactive, immédiate, efficace et bien proportionnée aux besoins des professionnels qui l'ont d'ailleurs unanimement saluée.

M. GINESY.

**M. GINESY.**- Pour compléter et arrêter définitivement ce rapport, je voudrais vous proposer de valider 347 500 € de participation au fonds exceptionnel pour perte de chiffre d'affaires créé par les collectivités locales et les chambres consulaires. Le périmètre d'intervention sera proposé dans les jours à venir. L'ensemble du fonds sera doté d'un montant global de 2 M€.

**M. Le Président.**- Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote. Je précise que je ne prends pas part au vote de même que Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme MOREAU, Mme SERVELLA-CIPPOLINI, ainsi que M. GINESY, M. LEROY, M. LISNARD, M. TAMBAY et M. VIAUD.

*Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BORCHIO-FONTIMP, MOREAU, SERVELLA-CIPPOLINI et MM. CIOTTI, GINESY, LEROY, LISNARD, TAMBAY, VIAUD ne prennent pas part au vote.*

**M. Le Président.**- Je passe la parole à M. LEROY pour les dispositions modifiant le cadre de l'aide aux communes en faveur du soutien au dispositif de sécurité aux abords des établissements scolaires.

### **3. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

**M. LEROY.**- Absolument, vous avez tout dit M. Le Président. Comme vous l'avez indiqué, plus rien ne sera comme avant, et les événements du 14 juillet impactent notre règlement départemental pour l'aide aux collectivités dans trois domaines. Le premier concerne les équipements de lutte contre l'insécurité. Il est proposé d'étendre l'objet des dépenses subventionnables à tout dispositif d'alarme installé dans les écoles.

Le deuxième domaine est celui de la sécurité des fêtes traditionnelles. Il est proposé effectivement d'augmenter l'aide aux collectivités rurales à la sécurité de toutes les fêtes, en portant le plafond global de subvention de 3 000 à 5 000 € par année civile et par commune.

Le troisième domaine porte sur la sécurisation des abords des collèges. Nous subventionnerons les communes qui voudront sécuriser les abords des collèges, dans les domaines des aménagements, des équipements et de la signalisation. Le taux d'intervention départemental appliqué sera modifié et bonifié de 30 points, soit une subvention de 40 à 70 % selon les communes.

*Le rapport n° 3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

### **4. ATTENTAT DU 14 JUILLET 2016 A NICE - AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES - SOUTIEN FINANCIER A L'ASSOCIATION MONTJOYE ET A L'ASSOCIATION « PROMENADE DES ANGES – 14 JUILLET 2016 »**

**M. VEROLA.**- Ce rapport présente les dispositions prises auprès de l'association Montjoye pour un financement de 10 000 €, conformément à ce qui avait été défini et à ce que vous aviez annoncé. Une note au rapporteur ajoute une aide et un accompagnement à la nouvelle association « Promenade des Anges - 14 juillet 2016 ». Il s'agit d'une aide de 20 000 €. Je connais cette association puisqu'elle est issue de notre circonscription et de notre canton. Ce sont des personnes sérieuses. Comme vous l'avez précisé fort justement, il n'y a pas que les victimes directes de cet attentat qui devraient être prises en compte, mais aussi toutes les personnes qui étaient à proximité, qui ont assisté à ce drame, qui ont aidé, etc. C'est une association qui se veut totalement neutre et apolitique. Elle mériterait d'être aidée. Je vous remercie.

*Le rapport n° 4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

### **5. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE**

**M. Le Président.**- Je donne à nouveau la parole à M. VEROLA, en le remerciant préalablement pour le travail extrêmement important qu'il a effectué pour la rédaction de ce schéma, et en associant à ces remerciements les services de la DGA des solidarités humaines sous l'autorité de Véronique DEPRESZ.

**M. VEROLA**.- Je vous remercie. Ce document comprend plusieurs parties, avec tout d'abord les règles légales jusqu'à la loi du 14 mars 2016 sur l'enfance. Il présente aussi, comme l'a souligné Mme GOURDON, des statistiques extrêmement intéressantes que je vous invite à regarder. Cela dresse un véritable bilan très actualisé de notre département sur le plan social. La troisième partie porte sur le passage d'un schéma à l'autre avec les deux années intermédiaires 2014 et 2015. Des questions nous ont été posées en commission : les fiches actions qui n'avaient pas été réalisées dans le schéma précédent ne sont ni oubliées ni abandonnées. Même si elles ne sont pas entièrement reprises dans le nouveau schéma, nous continuons de les suivre.

La partie suivante correspond au schéma lui-même qui s'oriente autour de quatre axes que le Président a rappelés précédemment, avec là aussi une quinzaine de fiches action sur lesquelles le Département a particulièrement la main mise et cinq actions en liaison avec différents organismes. A la fin, comme la loi nous y oblige, nous retrouvons l'observatoire du schéma de l'enfance, ainsi qu'un glossaire qui reprend les différents sigles utilisés dans le domaine social.

Comme vous l'avez fait M. Le Président, je tiens à remercier les services du Département sous la conduite de Mme DEPRESZ et de Mme TEIXEIRA, ainsi que les associations qui ont collaboré à tous les niveaux, depuis la petite enfance jusqu'aux contrats des jeunes majeurs, pour élaborer ce schéma de l'enfance.

**M. Le Président**.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON**.- J'ai déjà dit quelques mots sur ce sujet précédemment dans mon discours. Sur la forme, nous sommes tout à fait d'accord pour qu'un schéma de cette importance soit élaboré de façon participative, ce qui a été le cas avec les institutions, les services et les associations. En revanche, en tant qu'élus, nous n'avons pas participé à ces discussions et à l'élaboration de ce schéma. La démarche participative aurait dû inclure aussi les élus, au même titre que les associations et les services.

De ce fait, nous avons eu un peu de mal à entrer dans le sujet qui est compliqué, sachant qu'une démarche conjointe a impliqué nos services, qui ont bien travaillé comme l'a souligné M. VEROLA, mais aussi les services de l'État et la CAF, pour aboutir à ce schéma conjoint et partenarial. Quoi qu'il en soit, le schéma est là, et l'objectif est de le réussir.

Le constat qui a été fait et que j'ai évoqué précédemment est assez inquiétant. Quel est l'objectif d'un schéma ? Travailler sur le recul des inégalités, aider les jeunes en difficulté, lutter contre la précarité des familles, et mettre les enfants et les familles au cœur de nos préoccupations. Je résume ainsi le but d'un schéma de l'enfance. Tout cela se décline dans des actions dont la mise en œuvre exige des moyens. J'en viens sur ce point à ce que je vous ai proposé tout à l'heure. Sans nécessairement remonter tout le budget du schéma, il s'agirait de travailler plus finement sur la ligne consacrée par exemple aux jeunes en difficulté et à la précarité des familles. Pour nous, la prévention est un élément important de ce schéma, et non un détail.

Vous m'avez répondu que l'emploi constituait bien entendu la meilleure réponse. Nous sommes tout à fait d'accord mais, avant d'arriver à l'emploi, il y a tout un cheminement qui peut justement en éloigner les jeunes. Il faut donc aussi travailler sur ce moment important qu'est l'enfance, l'adolescence puisque, dans certaines familles, ce n'est pas toujours simple. Il faut à la fois aider les familles et aider les jeunes. Je vous ai proposé tout à l'heure de remonter cette ligne consacrée aux jeunes en difficulté qui avait été baissée de moitié en cinq ans. Je réitère cette proposition. Cela peut représenter entre 500 000 € et 1 M€ puisque nous sommes passés de 1,9 M€ à 1 M€.

Nous avons décidé de voter ce schéma qui de toute façon existe et qui doit être mis en œuvre, sachant que des actions sont prises et que tout cela va dans le bon sens, mais avec une préoccupation concernant le budget qui, s'il est insuffisant, ne permettra peut-être pas d'atteindre les objectifs. Nous nous abstiendrons peut-être si vous restez sur l'idée que nous n'aurons aucune marge dans le schéma.

**M. Le Président.**- M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Le schéma qui nous est présenté se fixe pour objectif de répondre aux divers besoins des enfants et de leurs familles, dans un contexte économique, social et humain qui se dégrade, dans ce département comme ailleurs, mais particulièrement dans ce département. Les mesures proposées dans les fiches actions sont en cohérence avec les éléments de diagnostic, ce qui nous conduit nous aussi à souligner l'importance et la qualité du travail d'élaboration réalisé, même si les élus, en tous cas ceux de l'opposition, n'y ont pas été associés.

Comme il fallait s'y attendre, ce schéma fait une place centrale aux préoccupations sécuritaires. Ce n'est pas nouveau, elles sont engagées depuis un certain temps mais elles sont aujourd'hui accentuées. Elles sont réelles mais conduisent à minimiser l'importance des fonctions éducatives et de prévention spécialisée. C'est le cas par exemple des actions de médiation scolaire qui sont orientées vers l'absentéisme, ce qui n'est pas nouveau non plus.

Au niveau de la prévention spécialisée, et nous sommes déjà intervenus en ce sens, il en résulte une diminution du nombre d'intervenants et de leur localisation prioritaire aux abords des établissements scolaires. Cela aboutit à un recul préjudiciable des liens et du suivi des jeunes en difficulté dans leurs lieux de vie, et par voie de conséquence à une moindre capacité d'appréciation de l'origine de leurs difficultés. Cette évolution ne va pas selon nous dans le bon sens.

De plus, la généralisation des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) accompagnée du caractère systématique des baisses de dotations menace les emplois et les capacités d'intervention d'un certain nombre d'établissements spécialisés. Nous le vivons directement sur le terrain, y compris là où nous sommes aujourd'hui. Si l'objectif de rationalisation et de maîtrise des charges recherché lors du lancement des CPOM pouvait se comprendre à ce moment-là, avec des aubaines qui avaient été saisies par un certain nombre d'associations, la poursuite de cette politique et d'une manière générale la diminution des

moyens financiers consacrés à l'enfance et à la famille est en contradiction avec l'augmentation et la diversification des besoins à couvrir.

Ces observations nous conduiront à nous abstenir sur ce dossier, ce qui ne nous empêche pas de souligner encore une fois le travail et l'engagement remarquables de tous les personnels des services sociaux de notre collectivité qui interviennent dans ce domaine.

**M. Le Président.**- Mme GOURDON, vous avez évoqué une baisse de l'aide aux jeunes en difficulté. Je m'inscris en faux. Je veux souligner qu'en 2016, nous avons consacré 960 000 € pour ces politiques, alors que nous en avons consacré 760 000 € en 2013. Je veux souligner que dans ces chiffres n'est pas comprise l'action que nous avons fait monter en puissance relative à la médiation scolaire. Il est vrai que nous avons réorienté une part de la prévention spécialisée, dont les résultats n'étaient pas spontanément perceptibles, disons-le ainsi, au profit de la présence d'adultes aux abords des établissements scolaires. Nous avons donc recentré ces actions de protection vers l'école et vers les collèges, puisque nous voulons que les écoles et collèges soient des lieux préservés de toute forme de violence. Cette action a donc été conduite.

Pour les jeunes, nous avons mis en place des dispositifs de détection dans le précédent schéma que nous allons amplifier pour suivre notamment la détection des mineurs en situation de danger. L'ADRET a reçu 3 021 signalements à fin juillet 2016, ce qui laisse penser que nous en aurons près de 5 000 pour l'ensemble de l'année 2016. Pour sa première année de fonctionnement, rappelons que l'ADRET avait enregistré 2 000 signalements. Cela montre que nous sommes plus efficaces et que davantage de situations susceptibles de présenter un danger sont aujourd'hui appréhendées et saisies grâce aux protocoles en place avec l'Ordre des médecins, avec les services d'urgence, avec bien entendu l'Éducation nationale d'où proviennent la moitié des signalements, avec des clubs sportifs.

Ces dangers prennent une forme hélas nouvelle et particulièrement préoccupante aujourd'hui : celle de la radicalisation islamiste. Beaucoup de signalements interviennent aujourd'hui dans ce cadre, notamment de la part de l'école. Nous avons formé plusieurs centaines d'intervenants dans le cadre éducatif à la détection de la radicalisation. Nous avons des signalements, nous avons aussi des échanges d'informations avec les services spécialisés sous l'autorité du Préfet. La radicalisation islamiste est donc un enjeu nouveau qu'il convient de prendre avec un sérieux tout particulier. Nous avons ouvert et financé des établissements d'accueil. Nous avons augmenté le nombre des assistants familiaux. C'est une structure de placement très efficace et moins coûteuse par rapport aux établissements, et également profitable pour les mineurs placés.

Nous avons conduit une concertation importante, M. TUJAGUE, puisque 150 acteurs ont été auditionnés et écoutés dans le cadre de la préparation de ce rapport. Nous avons mis en place un observatoire départemental de la protection de l'enfance qui sera le gage de l'application et de l'évaluation de ce que nous proposons dans ce schéma. Il s'agit donc d'un schéma ambitieux. Les résultats dans le champ social ne sont pas qu'une question de moyens. C'est aussi une question de pertinence des politiques et de choix des politiques. Il faut donner

un cadre, un repère, il faut apporter des balises sur le chemin d'une jeunesse en difficulté et en danger. Ce n'est pas forcément synonyme, comme vous le souhaitez, de toujours plus d'argent. C'est peut-être ce qui nous sépare. Notre Département peut en tout cas s'enorgueillir d'avoir mis en place des dispositifs de protection particulièrement efficaces pour les enfants.

Puisque vous évoquez les questions financières, je précise qu'il faut aussi prendre en compte la situation des mineurs non accompagnés, nouvelle dénomination des mineurs isolés étrangers. Nous avons accueilli l'année dernière un nombre très très important de mineurs isolés étrangers. Le territoire azuréen a vu transiter 1 265 mineurs non accompagnés. Nous avons aujourd'hui dans nos structures 178 mineurs étrangers, ce qui représente il me semble un coût de 5 M€ par an. C'est une charge nouvelle pour notre Département qui n'est absolument pas compensée par l'État, à part quelques milliers d'euros pour les cinq premiers jours. En effet, l'État, dans sa grande générosité, paie les cinq premiers jours d'accueil...

Nous avons assumé et nous assumons nos responsabilités. Ce schéma est ambitieux pour une politique, pour une mission, pour une compétence qui est naturellement prioritaire, celle de la protection des enfants.

Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Je voudrais juste apporter une précision. Pour aller au bout de votre raisonnement, je vous entends bien lorsque vous dites que les enjeux sont de plus en plus importants, que les cas sont de plus en plus nombreux, et que nous devons être encore plus vigilants et réactifs que nous le sommes. Ce n'est pas simplement faire état de dépenses que de dire qu'il faudra certainement y mettre un peu plus de moyens, puisque le volume à traiter est en train d'augmenter, comme vous le dites vous-même. Il y a donc une équation à retrouver. Il ne faut pas retrancher des moyens dans un domaine social pour les consacrer à un autre, mais peut-être faudrait-il étudier celui-ci de plus près. La question nouvelle de la radicalisation, qui vient s'ajouter à d'autres questions, doit être prise au sérieux. Elle est dramatique, nous sommes entièrement d'accord, et peut-être faut-il passer par un soutien renforcé, par exemple au travers des associations, des services, etc. c'est-à-dire de tout ce qui existe déjà sur le terrain et qui pourrait être davantage développé. C'est vraiment le sens de notre demande.

**M. Le Président.**- Très bien. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport.

*Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et de M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA).*

## **6. PLAN SECURITE DANS LES COLLEGES**

**Mme SATTONNET.**- M. Le Président, dans le contexte que vous avez rappelé à plusieurs reprises depuis le début de notre séance, et dans le cadre du niveau d'alerte attentat

dans notre département, vous avez souhaité dès cet été mettre en œuvre un plan spécifique pour renforcer la sécurité de élèves et des personnels à l'intérieur et aux abords des collèges du département. Je rappelle que nous ne partons pas de zéro et que la sécurisation des collèges est depuis longtemps l'une des priorités de notre collectivité et qu'elle est symbolisée notamment par le développement de la vidéoprotection déjà important aujourd'hui et qui va faire l'objet, comme vous l'avez indiqué, d'un développement complémentaire.

Ce plan prévoit tout d'abord de rehausser le niveau de sécurité dans l'enceinte des collèges avec un contrôle d'accès (grilles, portails d'entrée, portiques) pour l'ensemble des collèges publics. Ce plan permettra d'élaborer une amélioration de la sécurisation des établissements. Afin d'éviter les intrusions ou les échanges entre l'intérieur et l'extérieur des collèges, nous proposons aussi de renforcer les clôtures selon le cas et selon les établissements, de réaliser éventuellement des occultations, des rehaussements de grilles, voire des doubléments de clôtures.

Concernant les entrées annexes des établissements, qui sont également un sujet de préoccupation (logements, fournisseurs, parkings) le contrôle doit être renforcé par la généralisation de caméras de vidéoprotection et de visiophones, ainsi que par la réalisation, quand cela est pertinent et possible, d'un sas pour les véhicules.

Nous proposons aussi que dans chaque collège, le conseil d'administration se prononce sur la mise en place d'équipements de contrôle des accès à l'entrée principale du collège. Lorsque vous avez réuni l'ensemble des principaux des collèges du département il y a quelques jours avec l'Inspecteur d'académie, nous avons constaté qu'ils n'avaient pas forcément tous la même vision et surtout que tous les collèges ne se ressemblaient pas, n'avaient pas la même géographie ni la même situation à l'intérieur des communes.

Concernant les collèges privés, l'enveloppe de l'aide départementale au titre de la loi Falloux sera portée à 1,1 M€ au lieu de 800 000 € pour l'année 2016. Cela permettra, aux établissements qui le souhaitent, d'investir notamment dans la sécurité. Je précise qu'un référent sécurité collèges est nommé au sein du Conseil départemental pour assurer le suivi de ces mesures et offrir à tous un interlocuteur unique.

Le deuxième point concerne les dispositifs d'alerte et d'alarme. Pour être conforme à la circulaire du 29 juillet 2016, une alarme attentat, différenciée de l'alarme incendie, sera mise en place pour donner aux élèves la consigne de confinement. Nous préparons également, en lien avec les forces de sécurité, la mise en place dans les établissements d'un bouton alerte attentat spécifique.

Nous accompagnerons aussi les enseignants et les élèves dans l'organisation des exercices en cas d'alerte, l'organisation de la gestion de crise relevant quant à elle de la responsabilité de l'Éducation nationale. Nous proposerons tout de même l'aide de nos psychologues et celle d'un agent technique de sécurité lors de ces exercices.

Ce plan renforce également la sécurité aux abords des établissements, même si cette sécurité relève des compétences de l'État. Vous avez saisi le ministre de l'Intérieur afin que toutes les mesures nécessaires à la sécurisation des abords des établissements soient prises, notamment par le renforcement des effectifs de réserve de la gendarmerie et de la police nationale.

Le Département interviendra toutefois sur trois leviers. Le premier est la médiation scolaire, pour un coût annuel de 1,5 M€. Les médiateurs interviennent pour sécuriser les abords des établissements, pour dialoguer avec les collégiens, pour apaiser les tensions, et pour prévenir les conflits. Nous inscrirons la sécurité au premier rang de l'action des médiateurs scolaires qui deviendront agents de sécurité et de médiation scolaire. Nous renforcerons également, pour le généraliser dans le courant du premier trimestre, le dispositif de sécurité et de médiation scolaire à une vingtaine d'établissements supplémentaires, passant ainsi de 40 à 60 collèges, avec évidemment des recrutements complémentaires d'agents de médiation.

Le deuxième élément porte sur la vidéoprotection sur la voie publique. A ce jour, 528 caméras équipent 70 collèges de ce département. Ceux qui ne sont pas équipés ne le sont pas parce que leur conseil d'administration s'était prononcé défavorablement. Aujourd'hui, 52 collèges sont équipés de caméras à périmètre « voie publique », dont 24 reliées à un centre municipal de vidéoprotection. Nous étendrons de 70 caméras environ le dispositif déjà existant de protection sur la voie publique, et nous prévoyons d'assurer également le raccordement au centre de supervision lorsque cela est possible.

En ce qui concerne les aides aux communes, une modification du règlement vient de nous être présentée dans un précédent rapport. Il s'agit également d'accompagner les chefs d'établissement, les équipes éducatives et les élèves à l'apprentissage des comportements adaptés à cette menace, avec le renforcement des actions de prévention et de détection de la radicalisation, un carnet de correspondance édité chaque année par le Département enrichi dans sa version 2016 puisque le nombre de pages a été porté de 8 à 16 sous la forme de planches thématiques. Les établissements pourront demander la tenue de séminaires ou de séances d'information sur ce sujet.

Enfin, nous avons la formation aux gestes de sécurité civile et de premiers secours avec le livret « Indiana Djeuns » publié en 2016 en partenariat avec le SDIS qui sera à nouveau diffusé avec l'actualisation d'un volet sur le risque attentat. Le plan d'actions pour le respect des valeurs citoyennes et républicaines auprès des jeunes a déjà été approuvé par une délibération. Les actions de sensibilisation contre la radicalisation réalisées en 2016 seront renforcées, notamment autour de projections - débats du film « La Vague » pour lesquels un kit spécifique sera remis aux collèges ainsi que des représentations de la pièce de théâtre « La Rage » créée l'année scolaire passée.

Je vous propose donc d'approuver ce plan de sécurité qui prévoit de consacrer 2 M€ supplémentaires en 2016 pour la sécurisation des collèges et leurs abords et 300 000 € pour l'extension de la médiation. Pour 2017, il s'agira de 4 M€ supplémentaires, ainsi que

700 000 € pour l'extension de la médiation scolaire. Concernant les collèges privés, il s'agit d'augmenter de 300 000 € la dotation prévue afin qu'ils puissent investir dans la sécurité. Il est proposé de prévoir aussi 10 000 € en fonctionnement pour l'animation d'un atelier théâtre pour la pièce « La rage ». Ces sommes seront bien entendu inscrites au budget primitif de l'année 2017.

Avant de passer au vote, je voudrais remercier particulièrement les services qui ont été extrêmement réactifs pendant l'été, y compris par la possibilité, via nos marchés publics, de mettre en œuvre ce plan de sécurité, dès lors que les établissements l'auront décidé puisque, pour un certain nombre de mesures, il faut l'accord du conseil d'administration de l'établissement. Je profite de cette occasion pour indiquer à l'ensemble des conseillers départementaux ici présents que bien évidemment, il conviendra à chacun d'eux de porter, avec le principal du collège dont il a la charge, ce plan de sécurisation. Si nous avons présenté une grande diversité de moyens de sécurisation, c'est aussi parce que chaque établissement est spécifique. Il ne s'agit donc pas d'aligner toutes les mesures les unes sur les autres dans tous les établissements, cela n'aurait pas de sens, mais bien de trouver ensemble, avec le chef d'établissement et le référent sécurité des services du Département, la solution adéquate. Je sais que les premiers conseils d'administration des collèges vont sans doute être extrêmement concentrés sur ces questions, et j'engage chacun de vous à se rapprocher de nos services afin de savoir ce qui est convenu avec les principaux avant ces conseils d'administration. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Il va évidemment de soi que nous émettrons un vote favorable sur ce rapport. Nous rappelons qu'il s'agit d'une préoccupation collective, y compris la nôtre, qui est prise en compte par le Gouvernement au travers de l'Inspection d'académie. C'est donc une collaboration avec les services décentralisés de l'État, ce qui est très bien sur un sujet aussi important et grave. Il faut aussi se féliciter que les travaux de sécurité longtemps demandés par des collèges pourront sans doute être réalisés grâce à cet effort budgétaire. J'ai bien précisé aux principaux de collèges que j'ai contactés qu'il s'agira uniquement de travaux de sécurité, et pas d'autre chose.

J'ai contacté les équipes de direction des collèges dont je suis administrateur, comme nous en avons convenu en commission. Ce n'est pas inutile puisqu'il subsiste des idées erronées, malgré la réunion que vous avez organisée vendredi dernier. Cela traduit un sentiment apparemment encore assez diffus que le Département détiendrait un plan type de sécurité à peu près identique pour tous les collèges. Une fois ces idées fausses dissipées, tout en précisant qu'il ne s'agit pas non plus de travaux commandés à la carte mais d'une adaptation à la situation de chaque collège, j'ai pu constater que les équipes de direction desdits collèges étaient dans une attitude très positive et très réceptive. Ces responsables de collèges m'ont aussi confirmé l'adhésion des parents. Je tenais cependant à dire qu'il reste quand même encore un travail de communication à faire et que nous pouvons, en tant qu'élus et administrateurs dans les collèges, en être le relais.

Je voudrais aussi rappeler que la sécurité des collèges consiste aussi à se préoccuper des abords desdits collèges. Cette préoccupation doit de fait être partagée par les communes. Cette collaboration entre les services des différentes collectivités (municipales, intercommunales, départementales) peut tout à fait se mettre en place, comme nous l'avons prouvé à Grasse ces derniers mois avec Jérôme VIAUD, et comme nous le prouvons d'ailleurs mois après mois sur d'autres sujets avec Jérôme VIAUD, par exemple dans le dossier de la pénétrante à Grasse.

**M. Le Président.**- Merci. M. LEROY.

**M. LEROY.**- Je souhaite juste apporter une précision. Dans le rapport que j'ai présenté précédemment, il était précisé que pour les collectivités souhaitant investir dans les abords des collèges, nous allons les subventionner de 40 à 70 %. Il s'agit donc d'un encouragement aux collectivités qui ont des collèges et qui vont vraisemblablement réagir.

**M. Le Président.**- Naturellement, les communes doivent prendre leurs responsabilités sur la sécurisation des abords, mais en même temps, nous les accompagnons avec des taux bonifiés de façon exceptionnelle afin que, notamment pour les petites communes, cela ne corresponde pas à une charge exorbitante susceptible d'être dissuasive pour la réalisation de ces travaux qui constituent notre objectif commun.

Mme SIEGEL.

**Mme SIEGEL.**- Je souhaite préciser deux points. J'ai bien entendu votre intervention. Pour ce qui est de la collaboration avec les communes, peut-être que l'un des rôles des conseillers départementaux est bien de faire le lien avec les maires. Sur nos cantons, nous sommes en effet un peu les intermédiaires entre le Département et les communes. En ce qui concerne les idées reçues des principaux, j'étais présente lors de la réunion à laquelle ils avaient été conviés. Le débat a été ouvert et de nombreuses questions ont été posées. Les conseillers départementaux vont continuer de faire le lien, et des rendez-vous seront pris dans chaque établissement avec les services pour faire le point. Je pense que cela finira d'aplanir tous les doutes des établissements.

**M. Le Président.**- Merci. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Il est vrai qu'après la commission des finances, et comme Mme SATTONNET l'a répété ici, nous prenons comme point positif le fait que les mesures mises en œuvre ne seront pas des mesures systématiques. Si elles étaient toutes appliquées, ce qui est peut-être nécessaire dans certains secteurs, cela reviendrait presque à faire de nos collèges des bunkers, même si le terme est peut-être un peu fort.

**M. Le Président.**- Nous n'en sommes pas là. Ceci dit, vous avez en la matière des références historiques avec des régimes que vous avez soutenus en d'autres temps et qui vous laissent un temps d'avance sur nous...

**M. TUJAGUE.-** Je ne vois pas lesquels... Même si rien n'est sûr dans le domaine de la sécurité face à ces terroristes abominables, il est vrai que les situations ne sont pas partout les mêmes. La possibilité d'adapter, en essayant de ne pas se tromper, est donc une bonne chose. Les situations ne sont en effet pas toujours les mêmes, selon la localisation et selon la taille des établissements notamment. Nous n'avons donc pas de problème sur ce point. Quant au soutien aux communes pour traiter les abords, c'est également très bien. Les aides améliorées faciliteront les choses, sachant que les abords des collèges sont très larges, surtout lorsqu'ils intègrent des équipements sportifs ou culturels auxquels les élèves accèdent.

Par ailleurs, la rentrée scolaire a été placée presque totalement sous le signe de la sécurité. S'il est nécessaire de s'en préoccuper, et nous sommes parfaitement d'accord sur ce point, nous avons aussi, en tant qu'élus, à rappeler, de toutes les façons possibles et imaginables, que la fonction première des écoles est une fonction éducative qui suppose aussi calme et sérénité. Je sais que vous êtes tous d'accord sur ce point, mais il me semble que cet aspect ne doit pas nous échapper. Aujourd'hui, le débat qui s'engage à propos de l'école porte presque toujours sur la sécurité. Or, la rentrée scolaire, même si nous n'y sommes pour rien dans cette assemblée, c'est aussi des classes surchargées, des professeurs absents qui ne sont pas remplacés faute de moyens, etc. Tout cela compte aussi beaucoup. Vous me répondez que ce n'est pas notre problème, mais ça l'est tout de même d'une certaine façon. L'école, c'est aujourd'hui la sécurité, mais cela reste aussi la fonction éducative, avec pour l'assurer des moyens suffisants mis à la disposition des collèges, des écoles primaires et des lycées.

**M. Le Président.-** Merci M. TUJAGUE. Il n'en demeure pas moins que nous répondons à un enjeu majeur et incontestable même si, comme je l'ai souligné dans mon propos introductif, la sécurité aux abords et à l'intérieur des établissements ne relève pas prioritairement du Département de par ses compétences. Elle relève de l'État. C'est pour cela que j'avais écrit au Ministre de l'Intérieur en demandant que les moyens de la réserve de la gendarmerie nationale et de la police soient prioritairement affectés à la surveillance des établissements scolaires. Les établissements scolaires constituent l'une des multiples cibles qui peut être attaquée dans notre pays. La France est confrontée à une menace terroriste maximale, et cette menace est partout. Il n'y a pas plus de menaces sur les établissements scolaires ici qu'ailleurs, mais notre devoir est d'élever le degré de protection, tout en sachant avec humilité que le risque zéro n'existe pas.

Nous avons l'exigence de mieux sécuriser les établissements scolaires, et notamment de mieux contrôler les flux d'entrées et de sorties : par une présence humaine qui peut alerter sur un comportement suspect, puisque les médiateurs ont l'habitude et connaissent les parents et les élèves, et peuvent détecter ainsi un élément anormal, et par des dispositifs physiques (tourniquets, portiques, sas d'entrée plus larges pour éviter les accumulations d'élèves à la sortie, dispositifs pour éviter l'intrusion de véhicules, etc.). Il est de notre responsabilité de le faire. Nous avons mis en place un tableau de bord et un échancier des travaux. Je ne veux pas en effet que nous ne soyons que dans un effet d'annonce, comme c'est souvent le cas, y compris de la part du Gouvernement : un événement survient, ce Gouvernement réagit généralement après, sa capacité d'anticipation étant relativement limitée il faut bien le

reconnaître, et une fois l'émotion dissipée et la communication médiatique à peine terminée, tout cela se perd dans le sable. Il y a un événement, de l'émotion, de la communication, mais les actes ont du mal à suivre. C'est globalement ce qui se passe depuis plusieurs années sur le terrorisme, et c'est ce que nous soulevons dans un autre cadre.

Nous avons donc demandé que ces travaux soient faits sous un échéancier très précis, en concertation avec la communauté éducative, avec les principaux des collèges que j'ai reçus ici même la semaine dernière, avec nos services, avec les parents d'élèves. J'ai reçu des dizaines de courriers, de mails et de messages sur les réseaux, de parents d'élèves dont l'inquiétude était à la hauteur des exigences et qui m'expliquaient que si je ne leur apportais pas une réponse rapide sur les mesures prises, leurs enfants n'iraient plus à l'école. Je peux comprendre cette inquiétude. Les enfants sont ce que nous avons de plus précieux, et il y a dans ce pays le climat que nous connaissons, avec l'événement de Nice qui a renforcé ce que nous vivons dans notre département. Nous sommes mobilisés. Il faut que l'État le soit encore plus avec d'autres outils, mais c'est un autre débat. Pour notre part, dans le cadre de nos responsabilités, nous prenons des décisions qui vont dans le sens d'une plus grande protection. Je vous remercie de les soutenir, si j'ai bien compris vos interventions.

*Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **7. EDUCATION – MESURES DIVERSES**

**Mme SATTONNET.**- En application du code de l'éducation, nous devons notifier aux collèges avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédent l'exercice, le montant prévisionnel de participation aux dépenses de fonctionnement. Ce montant global des ressources nécessaires au fonctionnement des collèges publics du département s'élève à 11,1 M€ pour l'exercice 2017, étant précisé que le Département financera 10,8 M€, la différence étant financée directement par les établissements, conformément à ce qui vous est détaillé dans le tableau que vous avez en annexe, pour un montant de 277 795 €. Le montant destiné aux transports scolaires obligatoires, dans le cadre des sorties EPS au titre de l'exercice 2017, représente un montant total de 1 366 500 €. Ces participations seront naturellement confirmées par leur inscription au budget primitif 2017.

Enfin, pour la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement scolaire pour l'exercice 2017, compte tenu de l'évolution des indices, il vous est proposé d'établir : le prix de vente des repas par élève à 3,20 € ; le tarif commensal à 4,45 € ; le tarif extérieur à 6,70 € ; le forfait élève internat à 1 500 €. Ce sont des montants qui restent inchangés. Je vous invite donc à approuver ces deux points relatifs à la participation au fonctionnement des collèges.

*Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**8. CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) : SYNDICAT MIXTE POUR LES INONDATIONS, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'EAU (SMIAGE) MARALPIN**

**M. SEGURA.**- Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter cette délibération qui concerne la création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) que vous avez souhaité M. Le Président. Plus simplement, il s'agit d'un syndicat mixte traitant des inondations, de l'aménagement et de la gestion de l'eau Maralpin. La particularité de ce syndicat est qu'il couvre naturellement tout le département des Alpes-Maritimes, mais aussi une partie du Var et une partie du département des Alpes de Haute-Provence.

Je rappellerai le contexte et la raison de la création de cet établissement. Dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015, le département des Alpes-Maritimes a connu un événement climatique d'une rare violence. La gravité de ces intempéries ainsi que le bilan humain et matériel très lourd ont imposé aux acteurs locaux de redéfinir les politiques de prévention des risques, rappelant que la prise en compte du risque inondation dépasse les périmètres des intercommunalités. Elle doit être envisagée à l'échelle des bassins versants, en intégrant la gestion globale des milieux aquatiques.

Le principe de création d'un EPTB sous la forme d'un syndicat mixte sur le territoire des Alpes-Maritimes a été retenu pour mutualiser les compétences et concentrer les moyens afin de répondre aux enjeux de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations. Vous-même, M. Le Président, vous l'avez validé lors d'une réunion le 7 juillet 2016 avec l'ensemble des collectivités concernées. Ce projet s'inscrit dans un contexte d'évolution législative importante qui clarifie les compétences dans le domaine de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations (loi MAPTAM et loi NOTRe).

La création du syndicat mixte s'inscrit dans une logique de deux cycles étendus sur deux ans. Durant la première année, en 2017, il s'agira de préfigurer la prise en charge de la compétence GEMAPI par le territoire, avec la définition d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau, sous des conditions et des modalités de mise en œuvre du décret du 12 mai 2015 relatif aux systèmes d'endiguement et aux aménagements hydrauliques. En 2017, le syndicat mixte assurera une mission opérationnelle avec la poursuite des actions portées par le Département qui lui transfèrera l'intégralité de ses compétences et missions. Le syndicat mixte pourra également réaliser des opérations prioritaires sur l'ensemble du territoire départemental, afin d'améliorer la prévention des inondations.

En 2018, les statuts seront revus pour inscrire les modalités de prise en charge de la compétence GEMAPI par le syndicat mixte, en accord avec les EPCI à fiscalité propre. La dissolution des syndicats de bassin versant devrait conduire à une réduction des membres du syndicat mixte qui ne sera plus composé que du Département et des EPCI à fiscalité propre. Ce syndicat mixte demandera alors sa labellisation d'EPTB et développera une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques au travers des contrats territoriaux qui seront passés avec chaque EPCI membre.

Quant à la composition du syndicat, elle sera mixte : le Département des Alpes-Maritimes ; la Métropole Nice Côte d'Azur ; la communauté d'agglomération Sophia-Antipolis ; la communauté d'agglomération des Pays de Lérins ; la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ; la communauté d'agglomération de la Riviera française ; la communauté de communes du Pays des Paillons ; la communauté de communes des Alpes d'Azur ; la communauté de communes du Pays de Fayence ; la communauté de communes du Pays d'Entrevaux ; la communauté de communes Terres de Lumière ; le syndicat mixte pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents ; le syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents ; le syndicat intercommunal du bassin versant de la Cagne ; le syndicat intercommunal des Paillons ; le syndicat intercommunal de la Vallée du Loup ; le syndicat intercommunal du Val de Banquière ; le syndicat interdépartemental et intercommunal de la Haute-Siagne.

Une répartition de sièges devra aussi être votée au regard d'un certain nombre de critères, dont celui de la population. Le Département, avec une population concernée de plus d'un million d'habitants, aura 9 sièges. La Métropole, avec une population concernée de plus de 500 000 habitants, aura aussi 9 sièges. La communauté d'agglomération, avec une population concernée de plus de 100 000 habitants, aura 2 sièges. La communauté d'agglomération et de communes, avec une population concernée de moins de 100 000 habitants, aura 1 siège, de même que les syndicats intercommunaux qui auront 1 siège et 1 voix par syndicat. A partir de 2018, il est envisagé d'accorder une voix supplémentaire par tranche de 100 000 € financés.

Pour 2017, le budget du syndicat mixte va se répartir comme suit : 1,3 M€ en fonctionnement, correspondant principalement au transfert des agents et à l'entretien du fleuve Var ; 13 M€ en investissement correspondant à la poursuite des programmes d'actions. Ces crédits seront confirmés lors du vote du budget primitif 2017 par la collectivité.

Le rapport a pour objet, à la fois de solliciter auprès du préfet des Alpes-Maritimes la création du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau ; d'approuver les projets de statuts de ce syndicat mixte ; d'approuver l'adhésion du Département au SMIAGE Maralpin ; d'autoriser le transfert des missions départementales concernées et du personnel nécessaire au syndicat mixte ; de désigner neuf conseillers départementaux titulaires et neuf conseillers départementaux suppléants pour y siéger.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- M. Le Président, vous aviez indiqué qu'il s'agissait d'un événement important, et c'est effectivement le cas, avec la création du syndicat mixte qui se transformera en établissement public. Vous dites que cette décision résulte pour une bonne part de ce qui s'est passé en octobre 2015. Certainement, mais vous aviez déjà évoqué l'intérêt de cette création ici-même, et nous avons abondé dans votre sens puisqu'il nous semblait que c'était la logique. Effectivement, les problèmes de prévention des risques d'inondation se gèrent par bassin versant à l'échelle d'un département comme le nôtre. Vous avez eu raison d'y ajouter

toutes les rivières du Var et des Alpes de Haute-Provence, dont le bassin versant correspond également pour une part au territoire des Alpes-Maritimes.

Nous serons donc évidemment tout à fait d'accord, d'autant plus que la façon dont le syndicat mixte est constitué respecte ce qui existe déjà, puisque la prévention du risque inondation a déjà été prise en compte dans ce département par un certain nombre de syndicats importants. Il y aura donc addition des moyens de ces syndicats qui seront transférés au syndicat mixte – cela a été dit par M. SEGURA de façon tout à fait claire – et addition des moyens du Département, ce qui nous semble tout à fait intéressant.

Qui plus est, dans les statuts proposés, il est prévu pour 2017 et 2018 la possibilité de passer des contrats territoriaux, ce qui signifie que les différents territoires pourront participer, dans la mesure des moyens financiers, au choix des équipements qui seront réalisés. Nous n'avons donc pas de problème pour adhérer et être favorables à cette évolution. Je rappelle, comme cela a été dit également, qu'il s'agit d'une possibilité d'application de la loi NOTRE originale.

Je veux néanmoins soulever deux questions. La première concerne les moyens de ces syndicats. Il y aura bien sûr l'addition des moyens existants dans les syndicats aujourd'hui ainsi que des moyens humains et financiers du Département. Mais il ne vous a certainement pas échappé que la loi qui autorise la création de ces établissements autorise aussi ces derniers à lever l'impôt, c'est-à-dire à créer des impôts spécifiques pour alimenter le budget de ces syndicats et mettre en œuvre des actions. Peut-être faudra-t-il le faire. Sur le principe, ce ne serait pas complètement anormal dans la mesure où il s'agit de se préoccuper de territoires qui intéressent quasiment toute la population du département. Nous aurons le temps d'y revenir et d'en discuter. Je voudrais simplement que nous alertions, que nous réfléchissions et que nous soyons vigilants, puisqu'il ne faudrait pas que la création d'un impôt soit un prétexte, pour l'État d'aujourd'hui ou de demain, de considérer qu'il aura fait le nécessaire pour sa part et ainsi se désengager. Car, à ce jour, l'État participe, de même que l'Agence de l'Eau. Il faudrait donc que l'État, l'Agence de l'Eau, et évidemment ceux qui constituent ce syndicat, c'est-à-dire le Département et les syndicats, continuent de participer. A défaut, les moyens pour réaliser ces équipements nécessaires seront absents.

Quoi qu'il en soit, nous vous faisons part de notre adhésion totale à ce projet. Depuis le début, nous souhaitons qu'il en soit ainsi. A un moment, nous avons craint que cela ne soit pas possible. Finalement, cela a été rendu possible. Bravo à ceux qui ont fait en sorte que cela puisse se réaliser.

**M. Le Président.**- Merci M. TUJAGUE pour ces éléments. Sur la question de la fiscalité, je pense qu'il est possible de réussir des projets sans avoir cette addition à la fiscalité qui frappe ceux qui nous gouvernent depuis quelques années. Les Français en savent hélas quelque chose avec ce fardeau fiscal qu'ils ont supporté. L'OCDE vient de l'annoncer : 50 milliards d'euros d'impôts et de charges depuis l'élection de M. HOLLANDE. C'est beaucoup, c'est trop, et nous en payons le prix chaque jour. La loi a prévu qu'il y ait éventuellement une fiscalité spécifique lorsque ces établissements sont constitués. Cette

fiscalité relèverait non pas de l'échelon départemental mais du niveau des intercommunalités qui vont adhérer au syndicat mixte.

Nous allons faire des contrats de territoires, et nous mutualiserons les moyens et tout le personnel. Des agents du Département seront notamment mis à disposition de cet établissement public, et cette contribution du Département sera la plus importante. Il y en aura aussi de la Métropole et des agglomérations, ce qui donnera au total une force de frappe humaine et technique très importante et très performante, avec beaucoup de compétences réunies dans le même cadre. Quant aux actions, chaque territoire aura la possibilité de choisir son plan d'investissement, avec des contrats de territoire qui garantiront les choix de chacun, sachant que certains projets sont déjà bien avancés. Chaque territoire aura la faculté de décider de recourir ou non à cette petite taxe additionnelle. Aujourd'hui, dans les discussions que nous avons, je n'ai entendu aucun des acteurs, qui adhèrent, vouloir aller dans ce sens. Je veux aujourd'hui le souligner puisqu'il est toujours possible d'imaginer une arrière-pensée derrière ces structures, ce qui n'est pas le cas. Cette structure sera financée par les budgets de ses membres, et notamment du Département. Je tenais à le préciser.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Lors de la commission écologie, nous avons posé plusieurs questions dans la mesure où le projet nous semblait receler à notre avis des zones de flou. Nous avons eu des réponses complètes, et je voudrais d'ailleurs remercier les services pour leur réactivité et leur volonté de transparence. Sur le problème de la création d'une taxe, nous avons notamment eu une réponse qui correspond exactement à ce que vous venez de dire et qui nous rassure, puisque de toute façon, de par la loi, ce sont les EPCI qui peuvent décider de la taxe et non le syndicat mixte. Il n'y aura donc pas d'imposition d'une taxe par le syndicat mixte à l'ensemble des collectivités.

Toutefois, une partie de ces réponses ne nous a pas totalement rassurée, ce qui va nous conduire à émettre deux réserves qui ne nous empêcheront pas de voter le rapport.

Tout d'abord, des zones de flou subsistent sur le devenir de l'expérience des syndicats intercommunaux qui vont se dissoudre dans cette nouvelle structure. Je n'ai pas entendu qu'ils allaient s'intégrer mais bien se dissoudre. Nous souhaitons vivement que ces structures, détentrices de l'histoire de nos fleuves et rivières, ne disparaissent pas. J'ai par exemple vu fonctionner le SISA, et je souhaite que cette expérience ne disparaisse pas. Je souhaite donc que ces structures soient intégrées, afin que leur expérience soit sauvegardée avec une place faite à leurs personnels pour tout, dans l'idéal, ou partie.

Ensuite, la gouvernance réelle par un bureau de dix membres me paraît bien restreinte pour permettre une gouvernance réellement partagée. Or cette gouvernance partagée me semble être une nécessité compte tenu de l'ampleur du territoire et de la tâche. Une fois ces réserves faites, nous voterons ce rapport car son orientation générale nous semble correcte et sa mise en œuvre utile, tout en espérant que la démonstration de la marche, c'est-à-dire d'une marche réellement partagée, sera faite en marchant.

Sur ce sujet aussi, nous constatons une fois de plus la collaboration entre le Département et les services décentralisés de l'État, et cela nous convient particulièrement. En effet, la préfecture a programmé la semaine dernière une réunion conjointe de la commission départementale des risques naturels majeurs et du Conseil départemental de sécurité civile pour faire le point sur le rendu de conclusions à propos de la catastrophe du 3 octobre 2015, et exposer les mesures en cours et programmées. Je ne reviens pas sur le compte rendu de la préfecture. Il est là, il est bien, cela permet de s'y référer et de savoir ce qui s'est passé.

Parmi les mesures, nous trouvons les révisions des PPRI lancées par un certain nombre de portés à connaissance sur les communes touchées le 3 octobre. Dans la mesure où ils tiennent compte de l'accroissement du risque constaté au moins sur les communes concernées le 3 octobre 2015, il va falloir que nous puissions répondre à ces nouvelles prescriptions à venir, c'est-à-dire que nous intégrions le contenu des portés à connaissance dans l'état des lieux que nous allons faire dans les deux ans qui viennent. De plus, il faudra accompagner la démarche de l'État aux côtés des communes concernées puisqu'il y aura un certain nombre de prescriptions nouvelles sur les plans communaux de sauvegarde. Ces prescriptions seront mises en œuvre assez rapidement, à l'inverse des nouvelles prescriptions des PPRI. Il va donc falloir être dans une démarche de collaboration avec l'État et les communes pour que cela fonctionne à peu près correctement.

Enfin je voudrais dire deux mots supplémentaires sur un sujet quelque peu annexe, pour suggérer un dispositif de même ordre, c'est-à-dire un syndicat mixte départemental, pour la ressource en eau. Je sais que certains vont bondir, mais je le dis quand même. L'avenir dans certaines parties du département, je pense notamment à la basse vallée du Var, pourrait bien s'assombrir assez rapidement dans ce domaine. Il serait dommage que le manque de ressources, lié immanquablement à la progression de la demande, elle-même liée à la progression de l'urbanisation programmée dans la basse vallée, amène à prendre des mesures de protection supplémentaires qui sont d'une part illusoires, mais aussi de nature à brider l'activité des zones industrielles du lieu, fortes pourvoyeuses d'emploi dans la basse vallée. C'est un événement aujourd'hui : un écologiste défend les industries classées... Ce risque existe, et je voudrais que nous nous penchions collectivement sur ce problème. Il ne faudrait pas que le choix exclusif et massif d'une économie dite résidentielle amène l'économie entrepreneuriale à régresser ou à se délocaliser.

**M. Le Président.**- Merci M. VINCIGUERRA. Je pense que tout a été dit sur l'importance de cet outil juridique au service d'une ambition politique pour apporter des réponses concrètes à un sujet majeur. Nous avons fait beaucoup dans ce département pour prévenir et lutter contre le risque inondation. Des travaux extrêmement importants ont été engagés et sont en cours. J'ai lancé il y a quelques jours à Saint-Laurent-du-Var avec Joseph SEGURA, les travaux de protection de la rive droite du Var sur 1,6 km qui vont protéger la ville de Saint-Laurent-du-Var qui était menacée. En effet, si des digues avaient été faites en basse vallée du Var sur la rive gauche en conséquence des inondations de 1994, il a été constaté et anticipé que ces digues accroissaient le risque sur la rive droite et exposaient

Saint-Laurent-du-Var. Après de longues procédures, nous avons lancé ces travaux qui seront terminés dans quelques mois. Ils sont sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

Nous avons investi 26 M€ sur le PAPI 1, nous sommes dans le PAPI 2, les digues sur la rive gauche du Var sont en cours, des travaux très importants ont été réalisés sur la Siagne et sur le PAPI de la CASA, sept PAPI, des investissements extrêmement importants dans le département des Alpes-Maritimes puisque plus de 100 M€ d'investissements ont été réalisés. Le Département y a pris une part essentielle. Je veux donc souligner que nous ne partons pas d'une page blanche mais que nous allons plus loin.

J'ajoute également que l'État a pris ses responsabilités. Je suis souvent critique sur les défaillances de l'État mais sur ce sujet, nous avons bien travaillé avec le préfet des Alpes-Maritimes. L'engagement de l'État sur les PAPI est conséquent. Un investissement important avait été décidé sous le précédent Gouvernement et poursuivi avec le suivant qui a également mis en place le PAPI 2. Je dois dire que sur ce sujet, nous avançons de façon coordonnée et structurée : le Département, l'État, les collectivités locales, les syndicats en place dont l'expertise et la compétence doivent être naturellement utilisées. Sur les PPRI, nous sommes dans un département qui n'est pas en retard par rapport à beaucoup de nos voisins. La plupart des communes ont vu aujourd'hui leur PPRI prescrit par l'État, ce qui est quelquefois contraignant mais également protecteur.

Nous avançons donc de façon coordonnée, et nous allons accélérer de façon extrêmement importante. Je le souligne, comme vous l'avez fait et je vous en remercie, en apportant votre soutien à cette délibération. Tout en notant vos remarques, et nous en tiendrons compte, nous faisons aujourd'hui un pas très important vers une plus grande protection de nos concitoyens sur un sujet essentiel.

Avant de mettre aux voix ce rapport, s'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de désigner les représentants de notre Département au syndicat mixte constitutif de l'EPTB, avec les différentes étapes qui ont été rappelées par M. SEGURA qui suit ce dossier avec beaucoup de pertinence et de présence. Je l'en remercie. Je vous propose avant tout de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

*La proposition de ne pas procéder au vote au scrutin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous propose de désigner au sein du SMIAGE en qualité de titulaires : M. CIOTTI, M. SEGURA, Mme DESCHARENTRES, M. LEROY, M VIAUD, M. GINESY, Me BECK, Mme SATTONNET et M. VINCIGUERRA. En qualité de suppléants, je vous propose de désigner : Mme MIGLIORE, Mme SIEGEL, Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme PAGANIN, Mme OLIVIER, M. BAUDIN, Mme FERRAND, Mme SERVELLA-CIPPOLINI et Mme GOURDON.

**M. TUJAGUE.**- Je suis surpris que notre groupe ne fasse pas partie de cette équipe. Je ne comprends pas.

**M. Le Président.**- Nous allons régler cela. Nous allons y réfléchir. Nous aurions dû en parler avant. Il n'y a pas d'opposition de principe. Il y a un représentant de l'opposition, mais il est vrai qu'elle est un peu désunie aujourd'hui, je ne vais pas le regretter... Nous avons neuf titulaires, avec un représentant de l'opposition. Pourrions-nous vous mettre en tant que suppléant ? Non, vous voulez être titulaire ?

**M. TUJAGUE.**- Je pensais que la majorité aurait considéré que, au moins dans ce domaine, nous avons toujours été particulièrement actifs et force de proposition, sinon de soutien. Si vous n'avez pas de place et que nous n'y sommes pas, nous en prenons acte.

**M. Le Président.**- Je ne suis pas hostile à ce que vous y soyez, et nous ne faisons pas de comptabilité politique sur un sujet pareil, d'autant plus que vous soutenez ce projet. Je n'y vois donc aucun inconvénient. Je vous propose que nous votions ce que j'ai proposé et que nous y revenions lors de la décision modificative. Je trouverai un ajustement qui répondra à votre attente.

*Les désignations proposées, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.*

*Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**9. DISPOSITIF 8.3.1 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - ENTRETIEN PAR LE DEPARTEMENT DES OUVRAGES UTILES A LA DFCI - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FEADER**

**M. VIAUD.**- Ce rapport devrait faire l'unanimité de notre assemblée. Il a été présenté en commission écologie et développement durable le 13 septembre et a recueilli un avis favorable à l'unanimité, de même que lors de la commission finances du 19 septembre. Il s'agit de travailler sur le programme de développement rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur, avec l'entretien par le Département des ouvrages utiles à la DFCI avec ses différents équipements de prévention des incendies inscrits à l'inventaire des forestiers sapeurs qui doivent être régulièrement entretenus pour en assurer la pérennité et l'efficacité.

Pour gérer et mettre en œuvre ce programme d'entretien, le Département souhaite aujourd'hui mobiliser les fonds du FEADER en cofinancement avec les aides de la Région à hauteur de 80 % pour un montant subventionnable de 517 365 €.

*Le rapport n° 9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

**10. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES**

**Mme GIUDICELLI.**- Ce rapport concerne cinq points :

- la création et l'adaptation des emplois de la collectivité ;

- l'adaptation d'un premier lot de dispositifs particuliers d'aménagement du temps de travail concernant les personnels assujettis à une organisation spécifique au regard des grands principes déclinés dans le protocole général et des besoins liés à leurs missions ;
- la signature de l'avenant n° 12 à la convention du 12 mars 2012 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes ;
- la revalorisation de la rémunération des médecins vacataires ;
- l'autorisation pour un apprenti mineur en poste à Force 06 d'effectuer des travaux dangereux.

*Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **11. OPERATIONS FONCIERES DU DEPARTEMENT**

**Mme GILLETTA.**- Je vous précise que sur ce rapport, nous avons eu un avis favorable à l'unanimité de la commission immobilière ainsi que de la commission finances, administration générale et moyens. Vous avez tous en main les fiches de synthèse. Il s'agit d'approuver :

- la réalisation d'une acquisition pour un euro symbolique ;
- la réalisation de trois ventes foncières pour un montant de 283 000 €, dont 280 000 € pour la vente d'une parcelle au Broc au groupe voisin Transcan qui est le seul à pouvoir l'acheter, la moitié de cette parcelle étant en voirie ;
- la conclusion d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées pour une recette de 1 200 € ;
- un rectificatif de superficie à une précédente délibération ;
- la vente du CICA à la société OREXIM pour un montant total de 8,25 M€, dont 7 M€ payables à l'acte et le solde, soit 1 250 000 €, payable à terme, au plus tard 24 mois après la signature de l'acte.

Je vous précise que l'entretien du CICA se chiffre à plus de 300 000 € par an et que l'offre de la société OREXIM est la seule offre que nous ayons reçue.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je me contenterai de rappeler rapidement les péripéties de la vente, ou plus exactement des tentatives de vente du CICA. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler mes interventions précédentes, lors des précédentes tentatives de vente, qui faisaient état de mes doutes sur les deux précédentes tentatives. Restons simples. Je n'insisterai pas non plus sur le côté insupportable du coût annuel d'entretien d'un bâtiment inutile au Département depuis plusieurs années. Il n'est pas nécessaire de justifier un vote favorable. Je pense qu'il faudrait plutôt se hâter de vendre avant de devoir indemniser un éventuel repreneur...

**M. Le Président.**- Vous avez tout dit M. VINCIGUERRA, je ne rajouterai donc rien. Je partage tout ce que vous avez dit. Je pense que nous sommes cette fois sur un accord qui me paraît très solide, avec un partenaire de qualité. Nous voyons sans doute le bout du tunnel sur un dossier qui a encombré le Département depuis de très et trop nombreuses années, avec un coût financier extrêmement important. C'est un bâtiment qui se voulait d'une grande modernité au début ou à la fin des années 80 et qui a vieilli tout de suite. Plus nous avançons dans le temps, et plus sa situation se dégrade. Si visuellement la superficie est importante et le bâtiment paraît de qualité, les normes, notamment énergétiques, sont tellement dépassées que les coûts de rénovation seraient extrêmement importants, ce qui limite nos marges de manœuvre foncières et financières sur les montants de la vente. C'est là aussi un dossier extrêmement important que nous votons aujourd'hui et qui nous permet d'assainir une situation depuis trop longtemps complexe.

**Mme GILLETTA.**- Je précise que vous avez une note au rapporteur. L'acquéreur, pour cette vente du CICA, sera la SCI SANTA FE, dont le gérant est la société OREXIM qui nous a fait l'offre.

*Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## **12. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2015**

**M. Le Président.**- J'imagine que tout le monde a lu attentivement ce rapport. Nous pourrions en parler des heures, puisqu'il s'agit de l'activité du Département, mais puisque vous la connaissez tous et que vous savez qu'elle est de très grande qualité, ce que vous n'avez pas manqué de souligner dans vos interventions, nous allons faire l'économie de ce débat, sachant que ce rapport n'appelle pas de vote.

*L'assemblée départementale prend acte.*

## **13. INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

**M. Le Président.**- Ce rapport a pour but de faire en sorte que Mme Valérie SERGI, qui a rejoint notre assemblée en étant la suppléante de Marine BRENIER, puisse bénéficier d'une indemnité de fonction.

**Mme GIUDICELLI.**- En effet. Il est proposé de fixer à 71,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le taux à appliquer pour le calcul de l'indemnité de fonction à verser à Mme Valérie SERGI, et de verser à Mme Valérie SERGI son indemnité de fonction à compter du 24 juin 2016, ce qui je pense est tout à fait normal.

*Le rapport n° 13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

#### **14. ORGANISMES ET COMMISSION – DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

**M. Le Président.**- Dans la continuité du remplacement de Marine BRENIER, qui a démissionné pour cause de cumul des mandats, je vous propose la désignation de plusieurs de nos collègues dans les organismes au sein desquels elle siégeait. Je vous demande d'abord votre accord pour procéder à ces désignations à main levée, et non à bulletin secret.

*La proposition de ne pas procéder au vote au scrutin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Je vous propose de désigner Mme SERGI :

- aux conseils d'administration du collège Raoul DUFY et du collège l'Archet à Nice ;
- au foyer départemental de l'enfance ;
- au comité permanent de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Je vous propose aussi de désigner :

Me ASSO à l'association de l'École des hautes études commerciales du nord (EDHEC) ;

Mme DESCHARENTRES à :

- la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers ;
- la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- ainsi qu'à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, pour la formation spécialisée dite « carrières ».

Je vous propose ensuite de désigner Mme SERGI en qualité de suppléante :

- au collège Alphonse Daudet à Nice ;
- au collège Jules Romains à Nice ;
- au collège Frédéric Mistral à Nice ;
- au conseil départemental de l'Éducation nationale ;
- à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Nice Sophia-Antipolis ;
- à la commission départementale d'aménagement foncier ;
- à la commission départementale de la sécurité routière ;
- au syndicat mixte de coordination des transports des Alpes-Maritimes (SYMITAM) ;

- à la commission locale d'information et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice ;
- à l'Institut supérieur d'économie et de management ;
- à la commission des cultures marines de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Je vous propose également de désigner Mme DESCHARENTRES :

- à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formations « nature », « sites et paysages », « faune sauvage captive », « unités touristiques nouvelles » et « publicité » ;
- au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- à la commission départementale des risques naturels majeurs.

Je vous propose ensuite de procéder à l'élection de Mme SERGI dans les commissions internes suivantes :

- montagne, agriculture, forêts, coopération transfrontalière ;
- sports et jeunesse ;
- écologie et développement durable.

Enfin, je vous propose de désigner Me BECK à la SOMINICE, MM. LEROY, GINESY et CHIKLI et Mme GIUDICELLI à la commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) instituée entre le Département et la Métropole.

*Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.*

### **PROPOSITION DE DEPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIDP POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DU PLAN DE SECURISATION DES COLLEGES**

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, je vous propose à présent deux vœux. Le premier est relatif à une demande de financement au fonds interministériel de prévention de la délinquance afin que le Département soit accompagné dans la mise en œuvre du plan sécurité des collèges. Nous en avons déjà parlé. Mme GOURDON, vous l'avez vous-même suggéré tout à l'heure il me semble.

**Mme GOURDON.**- Oui. Je vous remercie d'avoir changé le terme de « motion » pour le remplacer par celui de « proposition ». C'est parfait.

**M. Le Président.**- Y a-t-il des oppositions sur cette proposition ?

*Ce vœu, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.*

## MOTION SUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS

**M. Le Président.-** Je voudrais vous soumettre également un vœu relatif au débat sur l'accueil des migrants en provenance de Calais. Comme vous avez sans doute pu le lire dans les colonnes du *Figaro*, le Gouvernement avait concocté un plan secret, confidentiel, dans lequel il était demandé aux préfets, par une note écrite, de ne pas informer les élus et de procéder à la répartition de 12 000 migrants aujourd'hui installés dans la jungle de Calais. Ce terme de jungle est terrifiant sur le territoire de la République au XXI<sup>ème</sup> siècle. J'y étais d'ailleurs hier matin, et il est vrai que lorsque l'on visite les installations, que l'on voit les barbelés qui entourent l'autoroute, que l'on entend les récits terrifiants des riverains, que l'on voit ce camp... 18 000 migrants ont été interpellés depuis le 1<sup>er</sup> janvier dans des camions pour le seul port de Calais. C'est à peu près le même nombre sur le site d'Eurotunnel. J'ai d'ailleurs assisté à l'arrestation de 13 migrants interpellés dans un camion devant nous après avoir été détectés par des dispositifs de contrôle.

Cette situation est totalement intolérable et traduit tout simplement la perte de toute autorité de cet État qui est incapable de faire respecter la loi. Ainsi, 11 compagnies de CRS et d'unités de gendarmes mobiles sont en permanence à Calais. Des policiers ont été blessés, des camions sont attaqués comme des diligences, des arbres sont abattus pour ralentir les camions afin que les migrants puissent pénétrer à l'intérieur. C'est une situation totalement ahurissante qui naturellement impose le démantèlement de cette jungle, mais aussi et surtout des solutions de fermeté, et des solutions de négociation avec la Grande-Bretagne pour qu'elle prenne sa part dans le traitement des demandes d'asile qui s'adressent à elle. De plus, il faut que ceux qui ne relèvent pas du processus d'asile, et il y en a beaucoup, soient reconduits à la frontière, ce que refuse de faire le Gouvernement.

Le Gouvernement n'a rien trouvé de mieux, dans sa grande originalité, que de déplacer le problème et de l'éparpiller partout en France en créant des centaines de mini-jungles sur le territoire. Cela ne règlera rien à Calais et va créer des zones de tension et de violence dans nos territoires, comme nous l'avons vu à Forges-les-Bains.

Il était prévu que 1 200 migrants soient installés dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. Nous voulons aujourd'hui, par cette motion, exprimer notre opposition totale à ce projet scandaleux du Gouvernement et à sa méthode. Il faut quand même oser envoyer une instruction à des préfets pour leur demander d'agir en catimini sans en parler aux élus. Quelle audace, quel mépris des élus, de la démocratie et du peuple en voulant cacher une réalité aussi grave aux élus de la République ! C'était écrit noir sur blanc dans une instruction du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets ! Dans quel État sommes-nous ? Où sommes-nous tombés avec ce Gouvernement ?

En même temps, nous soulignons que le département des Alpes-Maritimes, notamment par rapport au chiffre que j'évoquais précédemment concernant les mineurs isolés étrangers, a déjà pris une part importante dans cette problématique. Nous voyons ce qui se passe à la frontière chaque jour. Mme GIUDICELLI m'expliquait qu'hier soir, 80 migrants avaient pénétré dans l'institut Bariquand Alphan qui accueille des mineurs dans le cadre de

la protection de l'enfance, ce qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre. De même, la frontière a été franchie à plusieurs reprises. Il y a quelques semaines, 200 migrants sont arrivés à Menton. Nous voyons aussi ce qui se passe dans la vallée de la Roya avec la complicité des « No Borders », des militants d'extrême gauche qui utilisent la détresse humaine pour des raisons idéologiques et qui ne sont ni sanctionnés ni poursuivis. Nous avons vu récemment un militant qui se vantait dans les colonnes de *Nice Matin* d'avoir fait passer 200 migrants de l'Italie vers la France, sans faire l'objet d'aucune poursuite. C'est la situation du département des Alpes-Maritimes. Elle est insupportable et inacceptable, et on veut pourtant accroître aujourd'hui ces difficultés avec cette politique de répartition.

Par cette motion, mes chers collègues, je vous appelle à exprimer notre opposition ferme, totale et déterminée à ce projet qui est une honte pour la République. Il traduit le déficit d'autorité de l'État et ne peut présenter que des menaces pour notre pays. On se demande ce qu'est l'objectif du Gouvernement. S'il voulait mettre des foyers de tension partout dans notre pays, s'il voulait attiser l'extrémisme, s'il voulait attiser les réactions violentes, le Gouvernement ne s'y prendrait pas autrement. Nous voulons aujourd'hui exprimer notre totale opposition à ce projet par cette motion présentée par le groupe de la majorité départementale. Je vous demande d'approuver ce vœu que nous transmettrons au Gouvernement et au préfet des Alpes-Maritimes.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Le sujet est particulièrement sensible sous divers aspects, notamment humains. Vous voulez nous faire prendre position, je le crains en tout cas, par rapport aux positions différentes des candidats des Républicains à l'élection présidentielle. Nous ne participerons donc pas au vote, c'est-à-dire à ce qui pourrait s'apparenter à un soutien à l'un ou à l'autre de ces candidats.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Pour ma part, je voudrais vous lire deux paragraphes issus d'un communiqué du Secours catholique : « *Le Secours catholique appelle les élus locaux et régionaux à favoriser l'accueil en mobilisant les acteurs de solidarité qui sont présents sur leur territoire et en suscitant l'expression de la générosité dont sont porteurs leurs concitoyens. Le Secours catholique invite son réseau, ses partenaires, les communautés chrétiennes à se mobiliser auprès de leurs élus avec les associations et structures d'accueil pour encourager les mesures de solidarité avec les plus pauvres et pour favoriser, en complément de l'effort des pouvoirs publics un accueil digne des réfugiés dans un partage chaleureux et citoyen.* »

Personnellement, je ne suis pas catholique, mais ce texte me paraît digne. S'il y a tant de problèmes du côté de la jungle, peut-être faut-il effectivement l'évacuer. Peut-être aussi que lorsqu'elle l'aura été, les procédures administratives, qui sont très difficiles à mettre en œuvre à un endroit où se concentrent plusieurs milliers de migrants, pourront être mieux menées, dans le calme. Les pouvoirs publics disent 10 000, vous dites 18 000, il y a

36 000 communes en France, et je ne pense pas que cela soit insurmontable. Nous ne pourrions bien évidemment pas voter ce vœu.

**M. Le Président.**- M. SEGURA.

**M. SEGURA.**- Sans entrer dans un débat politique, j'entends qu'en disant le mot « catholique », cela veut dire que vous devons ouvrir les bras à tout le monde. Ce n'est pas le chrétien que je suis qui va le refuser, mais le débat est plus profond. Je suis maire d'une commune où un quartier est en train de se paupériser avec des personnes qui sont en grande difficulté. J'ai des demandes de logements de personnes qui n'arrivent pas à se loger aujourd'hui dans la commune compte tenu de leurs difficultés financières. Elles demandent aussi du travail et à vivre simplement décemment. Sans entrer dans une polémique, je préfère m'occuper d'abord des miens, trouver et apporter des solutions à mes administrés, au Département, comme nous le faisons tous ici, et après m'occuper des migrants. En faisant passer ces derniers avant les autres, nous risquerions de tomber dans des problèmes également difficiles à gérer humainement. Encore une fois, pour ma part, je préfère d'abord m'occuper de mes administrés. Nous ne pouvons pas accueillir tout le monde, et comme l'a dit M. Le Président, il faut aussi savoir avoir de l'autorité concernant le droit d'asile. C'est un droit fondamental en France, mais nous ne pouvons pas non plus recevoir tout le monde.

**M. Le Président.**- Merci M. SEGURA. Je veux souligner, M. VINCIGUERRA, qu'il n'y a pas d'un côté ceux qui ont la générosité du cœur, et de l'autre ceux qui ont une aridité des sentiments. La position que vous défendez et que vous avez exprimée par d'autres voies est une position d'une naïveté coupable extraordinairement dangereuse. Cette position d'ouverture généralisée de nos frontières, ce message qui a d'ailleurs été lancé par Mme MERKEL, a abouti à ce que nous connaissons, c'est-à-dire à l'arrivée en quelques jours d'un million de migrants qui ont traversé en payant à des passeurs entre 5 000 \$ et 10 000 \$, avec un nombre très important de morts. En effet, après ce message, le nombre de morts a augmenté. Les tensions se sont également exacerbées en Allemagne avec la montée d'un populisme très fort qui risque d'ailleurs d'emporter la chancellerie. Nous voyons les conséquences sur la sécurité.

Le problème n'est pas de remettre en cause ce principe fondamental auquel je suis particulièrement attaché, celui de l'asile, celui de porter assistance à ceux qui sont opprimés dans leur pays pour leurs convictions et leurs idées, aux réfugiés de guerre, à ceux qui sont victimes de la guerre. Or aujourd'hui, personne ne peut dire qui est demandeur d'asile à Calais. Je n'ai pas dit qu'il s'agissait de 18 000 personnes, mais de 18 000 interpellations sur le port de Calais depuis le 1<sup>er</sup> janvier. D'un camion sont descendus devant nous 13 migrants de différentes nationalités : Afghans, Erythréens, etc. Nous avons demandé aux policiers s'ils relevaient leur identité, mais ils nous ont répondu que ce n'était pas la peine puisque ces personnes revenaient chaque jour. Leur identité n'est donc même pas relevée, et nous ne savons pas si ces personnes sont demandeurs d'asile. Il s'agissait en l'occurrence de jeunes adultes, et non de familles. Or si on fuit la guerre, on la fuit généralement en famille. Nous sommes souvent en présence de migrants économiques, et ces flux vont s'accroître puisque l'Afrique va passer d'ici 2050 d'1,2 milliard d'habitants à 2 milliards d'habitants.

Les positions, quant à l'accueil de ces migrants, varient également selon les pays. Par exemple, la Grande-Bretagne renvoie les Soudanais vers leur pays puisqu'elle considère qu'ils n'y sont pas en danger. Ce n'est pas la position de la France. Les positions européennes sont donc très disparates. Pour ma part, je considère que la fermeté est la garante de l'humanité. Oui au droit d'asile, mais non à la perversion du droit d'asile. Selon la Cour des comptes, il y avait 80 000 demandeurs d'asile en 2015, et il y en aura sans doute 100 000 en 2016, selon le chiffre cité hier par le ministre de l'Intérieur. Un tiers des demandeurs d'asile se voient reconnaître le statut de réfugiés. C'était à peine 20 % il y a 4 ans, nous sommes donc beaucoup plus généreux. En même temps, parmi ceux qui sont déboutés du droit d'asile, la Cour des comptes souligne qu'à peine 5 % sont éloignés.

Le problème sera réglé lorsque l'on fera la distinction entre les vrais réfugiés et ceux qui profitent et pervertissent l'asile à des fins d'immigration illégale. L'asile est devenu la voie légale de l'immigration illégale. Lorsqu'on est en France demandeur d'asile, il est exceptionnel qu'on en reparte. C'est en effet un parcours d'une absurdité totale. Un demandeur d'asile, même s'il est arrivé depuis un an en France, ne se déclare demandeur d'asile que lorsqu'il est interpellé. Or nous demandons que la demande d'asile soit faite dans les sept jours. En arrivant à la frontière, un demandeur d'asile doit normalement le dire immédiatement. On ne le dit pas deux ans après lorsque l'on est interpellé. Aujourd'hui, le demandeur d'asile fait sa demande lorsqu'il est interpellé. L'OFPRA va mettre ensuite neuf mois à un an pour examiner sa demande. Si elle est rejetée, la personne fait appel devant la Cour nationale du droit d'asile. Désormais, grâce à ce Gouvernement, l'appel est suspensif. Cela va demander un an de plus. Si au terme de ce parcours toutes les demandes sont rejetées, le préfet va prendre une obligation de quitter le territoire français qui sera contestée devant le tribunal administratif. Si celui-ci rejette la requête, cette décision sera contestée devant la Cour administrative d'appel, soit deux ans de plus. Si au terme de cette procédure tout est rejeté, l'étranger va se déclarer malade et faire une demande au titre d'étranger malade en disant que son pays ne dispose pas des soins adaptés. Comme nous avons élargi les critères pour faire en sorte de ne pas prendre en compte uniquement le caractère équivalent des soins mais aussi celui de leur accessibilité, si la personne n'a pas les revenus pour se payer des soins dans son pays, c'est à nous de le faire.

Tout cela va demander cinq ans. Au bout de cinq ans, la circulaire VALLS va s'appliquer : lorsque l'on se trouve depuis cinq ans sur le territoire national, on peut être régularisé. Il y a généralement des enfants et une famille, et cela ouvre droit au regroupement familial. Voilà le parcours type qui aboutit aux difficultés que nous connaissons aujourd'hui et qui fera de notre pays une poudrière dans quelques années si nous continuons de ne pas vouloir distinguer les statuts de demandeurs d'asile et ceux que nous devons traiter autrement. Je le dis très clairement : les réfugiés doivent être accueillis et nous devons leur apporter des conditions humaines de dignité. Or la jungle, c'est tout sauf la dignité. C'est l'inhumanité. C'est une honte pour la France et pour ce Gouvernement d'avoir laissé cette jungle sur le territoire national. Il y avait 200 migrants à Calais lorsque Nicolas SARKOZY a quitté le pouvoir, il y en a 11 000 aujourd'hui dans la jungle. Quel mot terrifiant en France au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Quels effets aura la répartition ? Des foyers partout sur le territoire national ? Ces migrants vont repartir immédiatement puisqu'ils ne veulent qu'une chose : aller à Calais. Les préfets ont reçu des instructions pour réquisitionner des logements dans le parc social. Je lisais aujourd'hui dans *Nice-Matin*, le récit d'une personne qui vit dans sa voiture. Va-t-on lui dire, alors qu'elle attend un logement depuis cinq ans, qu'elle passera finalement après quelqu'un qui se maintient de façon clandestine sur le territoire national ? Que veut-on ? Une explosion de la société ?

Nous agissons déjà pour les mineurs isolés étrangers. Nous sommes sans doute un des départements de France les plus sollicités par notre situation frontalière. Nous affirmons que ce déplacement est dangereux, inopportun, inefficace, et de surcroît inhumain. Il y a en effet eu 3 265 morts en Méditerranée depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Est-ce que cette politique est humaine ? Est-ce que l'ouverture béate de ceux qui considèrent que nous devons accueillir tout le monde a fait reculer le nombre de morts ou est-ce qu'elle l'a fait augmenter ? Si on bloquait à l'arrivée, si on ne laissait pas partir, si on examinait le statut des réfugiés dans nos consulats ? Je me suis rendu en Irak il y a deux ans : on ne donnait aucun visa aux chrétiens d'Orient depuis Erbil. Lorsqu'ils ont payé 10 000 € un passage en Méditerranée à des mafias de clandestins, alors là on les accueille. C'est complètement ahurissant ! Il faut traiter les demandes dans les pays de conflit ou sur les routes migratoires, et il faut attaquer les passeurs. Le camp de Calais est géré par les passeurs. Il y a des affrontements toutes les nuits. Les policiers sont harcelés, sans aucune réplique judiciaire. Un syndicat de police nous disait qu'ils utilisent en moyenne 80 grenades fumigènes chaque nuit, parfois plusieurs centaines, sans réaction aucune de la justice. Il n'y a plus de justice à Calais, c'est la justice des mafias de passeurs. Aujourd'hui, nous ne voulons pas que cela se passe dans le département des Alpes-Maritimes, et nous le disons.

**Mme GIUDICELLI.**- J'ajoute simplement qu'il n'y a même plus de magasins à Calais. Tous les magasins sont fermés. J'y suis allée deux fois à la demande du maire, Natacha BOUCHART, qui était désespérée et qui l'est encore plus aujourd'hui. C'est une ville dénaturée, alors que c'était une très belle ville. De même, il faut voir en Italie dans quel état arrivent les personnes. Il n'est pas possible de converser avec elles, et elles sont dans un état lamentable. La première fois que j'y suis allée, les policiers italiens m'ont expliqué que si nous avions beaucoup pleuré en France avec la photo du petit garçon rejeté par la mer, ils connaissaient pour leur part la même chose environ soixante fois par mois. Si jamais le vent est trop fort ou quoi que ce soit, les personnes jettent en effet de préférence les femmes et les enfants par-dessus bord. Et ce sont ces personnes qu'on veut nous mettre partout ? Je le dis très clairement, c'est non.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, nous allons donc mettre aux voix ce vœu.

*Le second vœu, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et non participation au vote du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Ce vœu est adopté. Il sera transmis au Gouvernement pour exprimer la position de notre Département. Nous avons terminé l'examen de cet ordre du jour extrêmement important. Je vous remercie de votre présence et de votre confiance. Avant de lever la séance, il me reste à vous faire approuver les procès-verbaux des séances des 15 avril et 22 juillet.

*Aucune opposition n'étant soulevée, les procès-verbaux des 15 avril et 22 juillet 2016 sont approuvés à l'unanimité.*

*La séance est levée à 17 heures 41.*